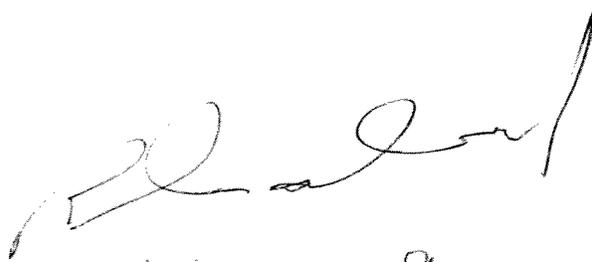


**Projet d'aménagement d'un parc éolien  
dans la MRC de l'Érable**

**Enquête et audience publique, deuxième partie**

**Mémoire de Raymond Charland,  
citoyen de Sainte Sophie D'Halifax,  
dans le Haut du Rang 4, depuis juillet 1978**

*et de Christiane Tremblay  
de Saint-Ferdinand  
Pièces à joindre*



*17 déc. 2009*

---



© Éditeur officiel du Québec  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

*Dernière version disponible*  
**À jour au 1er novembre 2009**

L.R.Q., chapitre C-61.01

## LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

### TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### CHAPITRE I OBJETS, DÉFINITIONS ET APPLICATION

Objet.

**1.** La présente loi concourt à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie.

Mesures de protection.

Elle vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité en instaurant des mesures de protection des milieux naturels complémentaires aux autres moyens existants, dont les statuts de protection conférés à certaines aires sous la responsabilité d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

2002, c. 74, a. 1.

Définitions:

**2.** Dans la présente loi, on entend par:

«*aire protégée*»;

«*aire protégée*»: un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées;

«*biodiversité ou diversité biologique*»;

«*biodiversité ou diversité biologique*»: la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris des écosystèmes terrestres, marins, estuariens et dulçaquicoles, ainsi que des complexes écologiques dont ils font partie; ces termes comprennent aussi la diversité au sein des espèces et entre espèces de même que celle des écosystèmes;

«*organisme gouvernemental*»;

«*organisme gouvernemental*»: un organisme dont le gouvernement ou un ministre nomme la majorité des membres, dont la loi prévoit que le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État;

«*paysage humanisé*»;

«*paysage humanisé*»: une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil

du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine;

«réserve aquatique»;

«réserve aquatique»: une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes;

«réserve de biodiversité»;

«réserve de biodiversité»: une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telles formations — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec;

«réserve écologique»;

«réserve écologique»: une aire constituée pour l'une des fins suivantes:

1° conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;

2° réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;

3° sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables;

«réserve naturelle».

«réserve naturelle»: une propriété privée reconnue à ce titre en raison de l'intérêt que sa conservation présente sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager.

2002, c. 74, a. 2.

Gouvernement lié.

**3.** La présente loi lie le gouvernement, ses ministères et les organismes mandataires de l'État.

2002, c. 74, a. 3.

Ministre responsable.

**4.** Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est chargé de l'application de la présente loi.

2002, c. 74, a. 4; 2006, c. 3, a. 35.

## CHAPITRE II POUVOIRS DU MINISTRE

Registre des aires protégées.

**5.** Le ministre tient un registre des différentes aires protégées. Y sont notamment précisés la superficie, la localisation, le ou les statuts de protection, le ministre, l'organisme gouvernemental ou la personne qui en est responsable, ainsi que le classement respectif de ces aires en tenant compte des différentes catégories reconnues par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

---

## Chapitre 2 **Les préoccupations des citoyens**

*Dans l'ensemble, l'énergie éolienne est une des plus écologistes qui soit. Aucune intervention humaine n'est cependant sans conséquence. L'analyse des impacts doit tenir compte des préoccupations scientifiques mais aussi des attentes et besoins de la communauté humaine concernée.*

(Mémoire de Forum Énergie Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et Université du Québec à Rimouski, p. 2)

L'examen public du projet de parc éolien de la Gaspésie a suscité des réactions controversées de la part des différents milieux. Le présent chapitre donne la parole aux participants venus exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue devant la commission mandatée pour l'étude de ce projet.

Les préoccupations des citoyens portent sur le processus d'information réalisé par le promoteur en regard de ce projet, sur l'environnement et ses composantes, les aspects économiques et le développement, la vision du milieu des affaires et du milieu municipal, l'aménagement du territoire et l'utilisation des sols, la justification du projet et, finalement, la sécurité publique et la santé.

### **Le processus d'information mené par le promoteur**

Plusieurs participants à l'audience publique ont déploré la faiblesse du processus d'information mené par le promoteur avant le dépôt de son étude d'impact. Pour certains citoyens, lorsque la Société en commandite KW Gaspé a déterminé la localisation des sites retenus, une consultation mieux ciblée et une prise en considération sérieuse de leur opinion auraient été grandement appréciées. Selon plusieurs citoyens, les seules personnes consultées ont été des propriétaires fonciers qui seraient en grande partie non

résidants des périmètres d'implantation retenus. Cette situation a créé un sentiment de mécontentement et d'impuissance face au promoteur.

*Je considérais valable un projet possédant une entente avec les municipalités, où on aurait pris le temps d'inviter tous les résidants (non pas seulement ceux qui ont montré leur intérêt à céder leurs terres en signant des contrats) [...].*  
(Mémoire de M. Raoul Jomphe, p. 4)

## Une consultation contestée

De nombreux participants jugent que le promoteur n'a pas vraiment consulté la population. Les citoyens du Village du Cap à Cap-Chat auraient souhaité particulièrement être convoqués à une réunion d'information sur le projet d'implantation des éoliennes dans leur milieu. Ceux-ci mentionnent qu'ils n'ont jamais reçu d'invitation à une réunion d'information de la part du promoteur. D'autres citoyens résidants en périphérie de la Ville de Matane ont été rencontrés par les représentants de la Société en commandite KW Gaspé, mais ils se disent insatisfaits des résultats de ces rencontres.

*[...] jamais donc nous, résidants du Village du Cap, n'avons été convoqués en assemblée spécifique d'offre et d'information sur ce projet. Il est primordial [...] qu'un projet de cette envergure, qui convoite et vise [...] à affecter de façon majeure et permanente des terres privées et habitées, il est primordial donc que cette population soit d'abord et avant tout réunie, consultée et respectée dans sa décision.*

(Mémoire des opposants-résidants du Village du Cap, p. 2)

*[...] j'avais pas l'intention de poser toutes ces questions-là, moi je venais simplement m'informer. Alors c'est à brûle-pourpoint, comme ça, que j'ai posé des questions et plus je posais de questions, plus je me rendais compte qu'il y avait pas de réponse à ces questions-là; en fait des réponses, mais des réponses qui étaient peu satisfaisantes.*  
(M. Raoul Jomphe, séance du 11 décembre 1996, p. 137-138)

Par ailleurs, un représentant de la Ville de Cap-Chat a présenté un point de vue différent en ce qui a trait aux réunions d'information entreprises par le promoteur :

*[...] il y a eu des rencontres publiques, [...] les gens ont été invités à participer.*

*Au début, il y avait beaucoup de gens qui croyaient que c'était encore [...] un éléphant blanc, un projet encore pour essayer de nous apaiser.*

*Ça fait que c'est certain qu'il y a des gens qui se sont pas présentés à ces rencontres-là.*

(M. Jacques Béland, Ville de Cap-Chat, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 108-109)

**De plus, à la suite des rencontres entreprises par la Société en commandite KW Gaspé, d'importants groupes régionaux dont des représentants de plusieurs municipalités et des gens d'affaires directement intéressés se sont déclarés insatisfaits de l'information obtenue dans le cadre de ce projet.**

*[...] en ce qui concerne la société Pro-Dem, l'information n'a pas été la même. Et dans le milieu en général, l'information a été beaucoup moins répandue.*

(M. Augustin St-Laurent, Pro-Dem, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 106)

*Nous croyons qu'il est temps que le voile qui enveloppe ce projet soit levé. Nous croyons qu'il est temps que les cachettes, les demi-vérités, les grands secrets, les entourloupettes et les insinuations malveillantes cessent.*

(M. Augustin St-Laurent, Corporation du Vent du Large, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 125)

## **Une plus grande concertation souhaitée par les milieux intéressés**

Plusieurs des citoyens venus exprimer leurs opinions auraient souhaité être consultés et écoutés davantage. Certains participants ont invité le promoteur à faire preuve de plus de transparence et à privilégier un consensus.

À cette fin, quelques citoyens se sont exprimés de la façon suivante devant la commission :

*[...] dans des milieux comme le nôtre, où il y a toujours eu une certaine crainte de ce qui venait de l'extérieur, du changement et tout le reste, cette transparence-là et cette confiance mutuelle qui doit se créer est absolument essentielle. Et je ne crois pas que le milieu puisse être développé autrement qu'à travers une telle transparence et une telle confiance réciproque.*

(M. Jacques Béland, Pro-Dem, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 110)

*[...] au niveau des consensus [...] il y a des bonnes chances que si les promoteurs et les gens qui s'opposent au projet s'assoient autour d'une même table, pour discuter calmement des problèmes, et d'envisager, si problème il y a [...] de voir quels seraient les moyens de les aplanir [...] ou de faire un consensus [...].*

(M. Martin Richard, MRC Denis-Riverin, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 25)

## **L'environnement et ses composantes**

De nombreux citoyens opposés au projet ont déploré la dégradation majeure sur le plan visuel, laquelle serait occasionnée par l'implantation d'éoliennes sur quelques-uns des plus beaux sites de la Gaspésie, soit dans la région immédiate de Cap-Chat et de Matane. Selon eux, la beauté et l'harmonie qui se dégagent de leur environnement visuel constituent l'assise même de la qualité de vie qu'ils ont su se bâtir au cours des vingt dernières années. Par

conséquent, ils sont convaincus que l'implantation des éoliennes de même que l'équipement connexe altéreront le charme des lieux et la qualité de vie de la population. Par ailleurs, certains participants ont exprimé leurs craintes relativement à la présence du bruit qui serait occasionné par la construction de ces éoliennes à proximité de leurs résidences.

*Le droit à la propriété privée est nôtre. Et le droit à un environnement sain est nôtre. Le gouvernement se doit de faire respecter et de respecter lui-même nos droits en reconnaissant la non-légitimité de ce projet sur les terres avoisinantes de la route du Village du Cap [...].*

(Mémoire de M<sup>me</sup> Claire Chartrand, p. 6)

Devant les préoccupations de l'un des requérants à l'audience publique, un citoyen a réagi de la façon suivante :

*Vous conviendrez avec moi qu'il est beaucoup plus intéressant pour les touristes et les Gaspésiens eux-mêmes de regarder tourner ces éoliennes que de regarder sortir les fumées toxiques des grandes cheminées d'usines.*

(Mémoire de Télécommunications de l'Est, p. 4)

Par ailleurs, d'autres citoyens favorables au projet estiment que les éoliennes sont esthétiques et peuvent s'harmoniser avec le décor.

*[...] la dispersion des éoliennes dans la campagne de Saint-Léandre vient souligner et exprimer la topographie du lieu, les tours disposées en suites venant épouser le profil du terrain. Il s'ensuit une relation dynamique avec le paysage, relation par ailleurs renforcée par l'animation des pales par le vent. [...] les câbles traversant les champs et reliant les éoliennes aux lignes de transmission devraient être enfouis de façon à laisser chaque unité indépendante, leur relation ne devant être que spatiale et visuelle, au même titre que les bouquets d'arbres délimitant les champs.*

(Mémoire de M. Jean-Claude Bouchard, p. 2)

## Le paysage

La beauté des paysages, notamment celle des villages avoisinant les villes cibles, est tenue en haute estime par l'ensemble de leurs citoyens. Ceux-ci considèrent que la Société en commandite KW Gaspé n'a pas le droit de perturber un environnement de qualité exceptionnelle. À ce titre, plusieurs citoyens ont exprimé leur désaccord à la commission devant cette situation. Ils auraient aussi souhaité que la notion de protection du paysage soit davantage prise en considération au moment de l'élaboration du projet.

*[...] les résidents de la route du Village du Cap ont refusé et refusent l'implantation d'éoles sur leurs terres, ainsi que sur les terres avoisinantes parce que cet impact visuel négatif permanent, « cet amas de stèles crucifères géantes », risque de nous obliger à quitter les lieux, à abandonner nos terres et notre environnement que nous habitons par choix [...].*

(Mémoire des Opposants-Résidents du Village du Cap, p. 4)

Un citoyen rappelle à la commission l'importance primordiale des impacts liés à ce projet qui se répercuteront sur le plan visuel :

*[...] à mon avis, l'impact le plus fondamental demeure celui de l'impact visuel.*

*La beauté et la richesse du paysage seront changées à tout [jamais]. En effet, ces éléments en mouvement se retrouveront en permanence dans le décor entourant les résidences.*

*[...] celui qui demeure sur un point culminant, jouissant d'un panorama magnifique de 360° sur une très grande distance serait visuellement très surchargé.*

(Mémoire de M. Raoul Jomphe, p. 7)

Plusieurs participants ne partagent pas l'opinion de leurs concitoyens en ce qui concerne les impacts sur le plan visuel que ces derniers jugent d'une grande importance. Par ailleurs, d'autres citoyens, appuyés par différents groupes régionaux, croient à une intégration harmonieuse de ces tours dans leur environnement, compte tenu de l'étendue du territoire occupé.

*L'éolienne est en contact permanent avec la nature dont l'un des éléments le vent justifie sa présence. Son emplacement là et pas ailleurs aidera plus facilement à accepter son intrusion par son caractère approprié. Vu sous cet angle, l'impact visuel d'une éolienne comparé à celui d'un pylône pourrait, à mon avis, être qualifié de moindre.*

(Mémoire de M. Pierre Pelletier, p. 6)

*Altérer un paysage, c'est un geste humain qui doit être fait, je pense, dans certaines conditions et avec un certain respect [...]. Ce à quoi nous ne sommes pas habitués, dans notre territoire, en ce qui concerne les altérations du paysage, c'est précisément le type de construction qu'on voit, les grandes cheminées avec panache, les super centres d'achats ou les tours à bureaux.*

*Reste que si nous sommes rejoints par la technologie de pointe [...] c'est qu'il y a un potentiel, et on n'a pas le droit, je pense, de ne pas l'utiliser, de ne pas s'en servir.*

(M. Yvan Landry, Commission scolaire de la Tourelle, séance du 9 décembre 1996, p. 197)

*[...] nous ne croyons pas que les éoliennes puissent contribuer à une forme de pollution visuelle. [...] Si nous devons légiférer et interdire toutes formes de pollution visuelle, nous aimerions d'emblée en connaître les paramètres, car de nombreuses résidences, de nombreuses entreprises, de nombreuses constructions ou infrastructures publiques existeraient selon nous dans la plus grande des illégalités.*

(Mémoire de la Chambre de commerce de la Ville de Matane, p. 9)

De plus, à la suite des propos tenus devant la commission par le directeur de Greenpeace Québec en ce qui concerne la classification des paysages, une citoyenne résidente du Village du Cap suggère que, face à un projet d'une telle envergure, l'autorisation gouvernementale soit délivrée uniquement lorsque cet exercice aura été accompli :

*[...] J'aimerais que la classification des paysages, qu'on a mentionnée hier, soit faite avant, avant toute remise de projet comme celui du parc éolien.*

(M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, séance du 10 décembre 1996, en soirée, p. 128)

## La qualité de vie

Lors de l'audience, plusieurs des résidants touchés ont soutenu que la construction d'éoliennes sur des territoires habités occasionnerait assurément des impacts d'une grande importance. Ces derniers signalent que leur qualité de vie en serait fortement affectée, compte tenu de l'harmonie du paysage, du calme et de la tranquillité qui s'en dégagent pour l'ensemble de ses occupants.

*[...] est-il possible que des gens instruits des conséquences de leurs décisions en viennent à poser des gestes aussi insensés qu'inadmissibles et irresponsables portant à l'intégrité, au droit de vivre sans être importuné et à la légitimité des citoyens, afin d'atteindre le seul et unique but; celui du pouvoir et de l'argent.*

(Mémoire de M. Raymond Cyr, p. 2)

*Quand on décide de s'installer en retrait des services publics, et dans le cas présent au Village du Cap, c'est pas qu'on est anti-social, c'est tout simplement que nos valeurs sont basées sur la qualité qu'on y retrouve, tranquillité, liberté et grands et beaux espaces.*

(M. Michel Vallée, séance du 10 décembre 1996, en soirée, p. 147)

*Au Village du Cap, il y a une qualité de vie que les miens et moi apprécions grandement, ce qui veut dire une tranquillité excellente, un environnement sonore paisible, une visibilité exceptionnelle et un endroit privilégié pour nos enfants.*

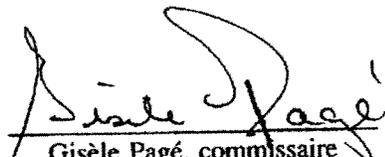
*Mon inquiétude est que ce projet, dans l'espace de quelques mois, peut anéantir un idéal de vie [que] bien des citoyens envient.*

(M. Martial Cyr, séance du 10 décembre 1996, en après-midi, p. 79)

## Le bruit

Certains des citoyens ont exprimé leurs inquiétudes relativement à l'augmentation significative du bruit occasionné par l'implantation et la mise en exploitation des éoliennes à proximité de leurs résidences. D'autre part, quelques participants se sont interrogés sur les bruits ambiants et les normes existantes en matière de bruit.

Fait à Québec,

  
Gisèle Pagé, commissaire  
Présidente de la commission

  
John Haemmerli,  
commissaire

Avec la collaboration de :

M<sup>mes</sup> Agathe Dallaire, analyste-stagiaire  
Sylvie Desjarlais, agente d'information  
Aniko Foldes, secrétaire de la commission  
Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat

M. Serge Daoust, ingénieur

---

---

**RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE**

**Projet de parc éolien de la Gaspésie**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

---

déterminer quels types de paysage devraient être privilégiés par rapport à d'autres. Toutefois, il n'existe pas de normes, de lois ou de règlements sur les paysages au Québec (document déposé D8.1.6) qui permettraient de trancher la question, ou d'établir des priorités à cet égard.

Lors du débat public sur l'énergie, plusieurs intervenants ont demandé la mise sur pied d'un système de classification des paysages, analogue à celui recommandé pour les rivières, afin d'en assurer la protection (document déposé DB8). Cette demande est reprise dans la Politique énergétique déposée à la fin de 1996, laquelle propose un processus de classification, sur la base d'une volonté régionale, pour les régions à fort potentiel éolien (document déposé DB29). Trois participants au moins recommandent que cette classification soit faite avant l'étude de projets particuliers (M. François Tanguay Greenpeace, séance du 9 décembre 1996, p. 88-89, M. John Burcomb Mouvement Au Courant, séance du 11 décembre 1996, p. 44-45, M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, séance du 10 décembre 1996, en soirée, p. 128).

**Considérant l'ensemble de ces éléments, ainsi que la volonté des participants de clarifier cet enjeu, la commission est d'avis qu'un exercice de classification publique des paysages permettrait effectivement à la région d'établir des priorités et de déterminer des critères régionaux, propres à encadrer l'aménagement du territoire et l'utilisation du sol en regard de la filière éolienne et de ses impacts sur les paysages.**

Dans l'état actuel du dossier, et compte tenu des lacunes de l'évaluation des impacts sur le plan visuel pour les résidants des périmètres, la majorité de ceux-ci oppose un refus catégorique au choix du site de Cap-Chat. Leur refus est d'autant plus fort que le projet ne serait pas justifié sur le plan des besoins en énergie. Ils y voient des conséquences qui pourraient aller jusqu'à les forcer à quitter les lieux. À leur avis, le promoteur devrait trouver un milieu d'insertion qui minimise les impacts sur les humains, ou obtenir l'accord de l'ensemble des résidants.

Les impacts sur le plan visuel constitueraient également un motif de rejet pour certains résidants du périmètre de Matane, qui ont présenté une pétition à la commission. Plus particulièrement, un résidant a fait remarquer à la commission qu'à titre d'ardent défenseur de cette filière, et de responsable du dossier pour le Conseil régional de l'environnement de l'est du Québec, à l'époque, il n'avait jamais envisagé que des parcs éoliens puissent être

**La commission recommande également que tout l'équipement qui peut être intégré à l'intérieur des tours le soit, y compris les transformateurs et leur base étanche.**

Quant au balisage, ces mêmes règles recommandent fortement d'éviter d'augmenter les contrastes et d'utiliser des balisages lumineux en milieu rural. Il apparaît ainsi que les mesures d'atténuation proposées dans le cadre du péril aviaire ou éventuellement prévues dans le cas de la sécurité aérienne iraient à l'encontre de l'atténuation des impacts sur le plan visuel en augmentant fortement les contrastes, notamment par l'utilisation de couleurs vives. Cette règle rejoint la réserve et la sérieuse préoccupation du représentant de Tourisme Québec à l'égard de la couleur voyante des éoliennes (M. Théodore Carier, séance du 7 novembre 1996, en soirée, p. 157). **Compte tenu de l'importance de l'uniformité visuelle dans l'acceptabilité d'un projet, la commission appuie cette réserve et, par conséquent, elle privilégie les mesures basées sur l'évitement ou l'éloignement en ce qui a trait au péril aviaire et à la sécurité aérienne.**

Par ailleurs, il semble que l'effet stroboscopique, un effet visuel défini comme plus direct et plus agressif que la vue elle-même de l'éolienne, n'a pas été abordé dans l'Étude d'impact. Cet effet est observé en pays plat surtout, et il résulte de la projection, rythmée par les pales, du reflet du soleil vers les résidences. Cet effet pourrait ajouter au mécontentement. Le fractionnement des parcs ainsi que le relief et une localisation appropriée permettent de réduire cet effet. Pour des raisons liées, encore une fois, à l'uniformité visuelle, il n'est pas recommandé de peindre les pales en noir. **L'information du public jouerait un rôle important à l'égard de l'acceptation et de l'atténuation de cet effet (M. Jean-Louis Chaumel, Forum Énergie Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Université du Québec à Rimouski, séance du 9 décembre 1996, en soirée, p. 58-62).**

**Bien qu'un participant ait fait valoir que cet effet n'est pas nouveau pour les Gaspésiens, qui vivent depuis longtemps avec la présence des phares, la commission considère qu'il pourrait constituer un facteur majeur d'irritation, si les parcs étaient implantés en milieu habité, et elle est d'avis également que la disposition des éoliennes, par rapport aux résidences doit être examinée avec le plus grand soin.**

**À l'issue de la revue des impacts sur le paysage et de la capacité d'intégration au milieu, la commission considère que l'échelle de l'analyse**

**proposée ne permet pas d'examiner les impacts dans le champ visuel d**  
**résidants des périmètres.**

Par ailleurs, compte tenu des lacunes qu'elle a repérées, dont la plus importante est l'omission des impacts sur le plan visuel de l'équipement connexe, la commission est d'avis que plusieurs éléments liés aux aspects visuels pourraient entraîner des répercussions non négligeables si un parc éolien était implanté en milieu habité. **Puisque l'énergie éolienne est appelée à se développer en Gaspésie et à défaut, pour le promoteur, de présenter une étude complète au sujet des impacts sur le plan visuel, la commission estime qu'un parc de démonstration en milieu non habité permettrait aux citoyens de la région de se familiariser avec les infrastructures nécessaires à la production d'énergie par le vent.**

## **Les impacts sur le climat sonore**

Après les impacts visuels, le bruit occasionné par l'exploitation éventuelle des parcs éoliens préoccupe, au plus haut point, les résidants des deux périmètres retenus par le promoteur. Compte tenu de la proximité relative des installations par rapport à leurs résidences, ils ont de la difficulté à concevoir que le bruit occasionné par la présence du parc éolien sera moins élevé que le bruit ambiant.

### **Le bruit des éoliennes et les critères d'évaluation**

Le bruit provoqué par les éoliennes est composé du bruit causé par la mécanique des engrenages, du bruit provenant du fonctionnement du générateur, et du bruit occasionné par l'effet aérodynamique résultant de la rotation des pales. Le bruit des pales est considéré comme plus important pour ce qui est des grandes éoliennes modernes (Hubbard et Shepherd, 1991; document déposé DB13). En effet, les turbiniers, européens en particulier, ont été obligés de mettre au point des éoliennes plus silencieuses, principalement pour ce qui est de la mécanique, puisque leur implantation se faisait dans des milieux de peuplement plus dense, comme en Allemagne et

---

# Recommandations

La commission chargée d'étudier le projet de parc éolien de la Gaspésie estime que celui-ci peut représenter un projet de démonstration intéressant dans la mesure où le Gouvernement du Québec reconnaissait, à l'intérieur de sa Politique énergétique, un intérêt à la filière éolienne.

Pour la commission, l'implantation d'un premier parc éolien constitue la base à partir de laquelle seront déterminées, en grande partie, les orientations futures de cette forme de production d'énergie au Québec.

À cet égard, la commission considère comme important de déterminer *a priori* les éléments sur lesquels devront porter l'évaluation et le suivi du projet, pour être en mesure d'en tirer les enseignements nécessaires au développement ultérieur de la filière.

Dans cette optique, la commission recommande, au ministre de l'Environnement et de la Faune, de ne proposer l'autorisation de ce projet qu'une fois certaines modifications apportées et ce, afin que le premier projet de parc éolien d'envergure au Québec se réalise dans les conditions de succès les meilleures qu'il soit possible. Ces modifications se présentent comme suit:

- que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité. La commission considère que la disposition du parc éolien, par rapport aux résidences, doit être examinée avec le plus grand soin. À cet égard, elle appuie le recours à des mesures d'éloignement ou d'évitement par rapport au milieu habité. Ainsi, la commission estime qu'un parc éolien de démonstration en milieu non habité permettrait une plus grande acceptabilité du projet auprès des intervenants régionaux;
- que soit connu le nombre exact d'éoliennes devant être installées, afin de satisfaire aux exigences de puissance des contrats d'achat d'électricité. Selon la commission, ce nombre d'éoliennes devrait être un nombre minimal eu égard aux impacts que la présence des éoliennes suppose;

- qu'une analyse d'impact soit faite pour l'équipement connexe et les chemins d'accès ;
- que certains éléments de l'Étude d'impact jugés incomplets soient finalisés et documentés avec les intervenants pertinents. Ces points visent :
  - les interrogations en ce qui concerne l'étude de bruit ;
  - les effets sur les pratiques agricoles ;
  - l'étude sur la faune aviaire, afin que soit prise en considération la présence de l'Aigle Royal et du Pygargue à tête blanche.
- que soit levée l'ambiguïté en ce qui concerne l'identité juridique du promoteur ;
- que l'exercice de classification des paysages soit fait dans le cadre d'un débat public avec les intervenants des milieux visés et ce, tel qu'il est proposé par la Table de consultation du débat public sur l'énergie ;
- que les activités de démantèlement prévues à la fin du contrat avec Hydro-Québec soit complètes, y compris l'équipement souterrain et les bases de béton. À cette fin, un fonds de démantèlement devrait être constitué par le promoteur et déposé en garantie afin d'éviter le transfert des responsabilités vers les propriétaires fonciers, advenant l'abandon d'une telle activité.

# Le Paysage

Septembre - octobre 2009  
Vol. 12 no 5



MÉMOIRE  
de R. CHALAND



## Nos excuses à lecteurs !

Dû à quelques problèmes techniques, il nous a été impossible de publier le numéro du mois d'août.

□ Laurent Dubois

ANNEXE  
I

## SOMMAIRE

### Pages

Ste-Sophie dans le vent	2
Au municipal	3
Baptêmes	8
Conseil de Fabrique	8
Chronique agricole	9
Rions un peu	10
Saviez-vous que	11
Citations	11
Rép. Elèves examen	12
Opinion lecteur	12
FADOQ - Ste-Sophie	13
Partenaires 12-18	14
Rapport Comité 150 <sup>ème</sup>	15
Chronique lecture	16
Sécurité publique	16
Horaire bureau postes	17
Blitz	18
Info Comité 12-18	19
Entrevue 12-18	20

**Date de tombée du prochain numéro: 1er décembre**



## LE VENT EST DANS LE « VENT » À STE-SOPHIE D'HALIFAX

Lors de la séance du Conseil municipal de Ste-Sophie d'Halifax du mardi 5 avril dernier, un représentant de la Compagnie GPCO est venu informer le Conseil sur ses activités sur le territoire de la municipalité. GPCO est une filiale de la compagnie Eolectric qui à son tour est membre de la compagnie Good Energies inc. dont le siège social est en Suisse avec des bureaux aux Etats-Unis et au Canada.

Le vent de Ste-Sophie d'Halifax intéresse la compagnie Eolectric. En janvier 2005, la compagnie a installé une tour dans le haut du rang 4 pour étudier la possibilité d'installer des éoliennes dans notre municipalité en mesurant les vents.

### Les objectifs de la compagnie sont :

- 1.- mesurer le potentiel du vent. La cie croit que la ressource est bonne suite à des résultats obtenus en 2001 par un organisme gouvernemental;
- 2.- veut savoir si les propriétaires des terrains sont intéressés à participer à une possible installation d'une ou plusieurs éoliennes sur leur terrain;
- 3.- voir les possibilités de se relier au réseau d'Hydro-Québec. Ceci semble réalisable à Ste-Sophie d'Halifax;
- 4.- la compagnie doit posséder un contrat d'achat de l'électricité par Hydro-Québec. Elle attend soumissionner lors de la prochaine demande d'Hydro-Québec;

Le représentant signale que l'on en est à l'étape étude seulement. Présentement, un employé de la compagnie rencontre les propriétaires où se trouvent les plus hauts sommets. Dix propriétaires ont été rencontrés.

**Espaces nécessaires :** Les éoliennes ont une hauteur de 80 mètres au moyeu, soit la hauteur d'un édifice de 25 étages. Au sol, le diamètre du pylone est de 5 mètres et nécessite un espace libre de 4 mètres tout autour du pylone. Un chemin d'accès doit être disponible en tout temps. L'inspection de l'éolienne est faite à tous les 3 mois et en cas de défectuosité. En hiver, elle se fait en motoneige ou en VTT ou le chemin est ouvert, si nécessaire.

**Effet économique :** L'installation est génératrice de plusieurs emplois lors de l'installation des éoliennes. Une fois l'installation complétée, un emploi est nécessaire pour 10 éoliennes. La capacité estimée est de 100 mégawatts, soit environ 67 éoliennes au coût de 170 millions de \$\$\$ qui peuvent fournir l'énergie nécessaire pour 20 000 maisons. Six emplois sont nécessaires pour un tel réseau.

### Impacts :

- Impact visuel : la dimension des éoliennes est importante. Pour avoir une idée, on peut s'imaginer un édifice de 25 étages au sommet de l'une des montagnes qui nous entourent.
- Impact auditif : le bruit a une intensité de 100 décibels à la base de la tour et de 45 décibels à 250 mètres. Pas de résidence à moins de 250 à 300 mètres.

### Commentaires :

- Impacts favorables des éoliennes : Dans la revue Quorum Vol 30 No 2, mars 2005, revue de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), on y traite de l'avenir énergétique au Québec. Entre-autre, la FQM demande au gouvernement d'impliquer davantage les municipalités et les MRC dans la production d'énergie électrique que ce soit dans l'hydraulique ou l'éolien. On suggère que le territoire québécois présente un potentiel éolien de 100 000 mégawatts. Ce potentiel est décrit comme économiquement viable à court et moyen terme et situé à 25 km et moins des lignes de transport

Avril, mai 2005

Le PaySage

existantes et que le coût de revient du kilowatt/heure sera de 7 cents en dollars de 2010, donc très concurrentiel. Pour les communautés locales, la filière éolienne représente une belle occasion de prise en main de la ressource vent pour lui permettre d'assurer son développement économique. La Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne évalue qu'un parc éolien de 30 MW (20 éoliennes de 1.5 MW) pourrait générer plus de 600 000 \$ par année de profits pour une municipalité.

- **Impacts négatifs des éoliennes :** Dans la revue Biosphère Vol 10 No 5, mars 2005, à la page 25 dans un article « V'la l'bon vent », on s'interroge sur les impacts négatifs des éoliennes. L'énergie éolienne ne crée pas de pollution atmosphérique, mais elle n'est pas parfaite. Les parcs d'éoliennes ont des effets appréciables sur le climat local et mondial en créant des turbulences qui assèchent le sol et modifient les écosystèmes. En Californie, un parc d'éoliennes est peu aimé des écologistes. Entre 900-1300 oiseaux de proie y sont tués chaque année. Dans les Appalaches aux Etats-Unis, un parc de 44 éoliennes a tué entre 1500-4000 chauve-souris. Suite à différents impacts négatifs, on y suggère des évaluations environnementales rigoureuses.

Pour les êtres humains, on n'a pas trouvé d'études sur le sujet. Il est à prévoir qu'à mesure que l'on utilisera les éoliennes, on verra de plus en plus des bienfaits et des méfaits inconnus et nul doute que la vie des communautés sera modifiée, mais probablement pas autant que l'a fait l'énergie pétrolière.

**Recrutement des propriétaires de terrains susceptibles d'installation d'éoliennes :** Comme mentionné précédemment, un employé de la compagnie fait des démarches auprès de citoyens de Ste-Sophie d'Halifax pour une possible utilisation de leurs terrains pour installation d'éoliennes. Si une personne accepte, on signe avec elle ce que l'on appelle un « contrat d'octroi d'option ». Ce contrat donne à la compagnie pour un montant de 1000\$, le droit d'acquérir la superficie nécessaire pour une éolienne. Si la compagnie lève l'option, c'est-à-dire décide d'installer une éolienne, un contrat appelé « acte de propriété superficielle » est signé dans les 60 jours suivant la levée de l'option. Cet acte superficiaire qui détermine les sommes à payer au propriétaire ainsi que les conditions à remplir par les deux parties est annexé au « contrat d'octroi d'option ». La complexité de ces contrats (18 pages) ne nous permet pas d'en comprendre toutes les implications. Il nous semble nécessaire d'être légiste pour en connaître toutes les subtilités. Un tel projet mérite peut-être une étude minutieuse, non seulement de la part des propriétaires de terrain, mais de tous les citoyens et citoyennes de la communauté, sur les aspects légaux, économiques, environnementaux, sociaux et humains : avantages et inconvénients.

Si parmi nos lecteurs quelqu'un possède des renseignements sur des projets semblables, il nous fera plaisir de les communiquer à toute la communauté. ---À SUIVRE ----

### Club de Pétanque des Montagnes de Ste-Sophie

À tous les joueurs de pétanque, Il y aura assemblée générale annuelle du Club de pétanque des Montagnes de Ste-Sophie, le 10 mai 2005 à 19 h 00 au Boulodrome.  
Yvon Giguère, président. 362-7565

doc 1 R

**MAI 2005**

**Le Paysage**

**AU MUNICIPAL**

Lors de la séance du 5 avril dernier, le Conseil municipal a adopté et payé des comptes au montant de 63 396.21 \$. Depuis le début de l'année, la municipalité a dépensé 149 395.46 \$ soit 26.3% du montant prévu au budget.

Le Conseil a accordé un montant de 500 \$ au Comité organisateur du 150<sup>ème</sup> et un autre de 300\$ au Club de balle les Orphelins pour le projet de « Festival Rock & Ball de Ste-Sophie d'Halifax ».

À la séance du Conseil du mardi 3 mai, madame Chantal Mathieu de Ste-Sophie d'Halifax est venue présenter un mémoire sur les éoliennes dont voici le contenu :

**Le vent une ressource naturelle profitable pour qui?**

Après avoir lu l'article « Le vent est dans le vent à Ste-Sophie d'Halifax » dans le journal Le Paysage, je croyais que la suite des choses était une consultation auprès des villageois de Ste-Sophie. À ma grande surprise, des gens avaient déjà signé les contrats, je crois sans s'informer adéquatement de l'impact à court et à long terme d'une telle installation à Ste-Sophie.

Certains diront que je veille à mes intérêts personnels car je suis voisine d'une terre qui sera colonisée par ces moulins géants. Par la suite, ils comprendront que ce n'est pas seulement le signataire ou les voisins qui seront touchés, mais bien tout Ste-Sophie d'Halifax et même les municipalités toutes proches, comme Vianney qui sont dans la mire de la compagnie Eoelectric.

Personnellement, j'ai toujours cru au potentiel éolien de nos montagnes, c'est pourquoi j'ai beaucoup de documentation sur les petites éoliennes pouvant alimenter une entreprise agricole. Ce projet vient confirmer mes pensée : Ste-Sophie a un bon potentiel d'énergie éolienne, il suffit de savoir saisir l'opportunité correctement et d'attendre avant de signer ces contrats offerts...

La façon de procéder de cette compagnie semble la même que beaucoup d'autres. Ce processus s'effectue dans le Bas St-Laurent, c'est-à-dire en catimini avec les propriétaires des terrains visés qui signent alléchés par le montant ridicule proposé en contre-partie. La Corporation de Gestion Intégrée de la Ressource Eolienne (CGIRE) en sait quelque chose. Cette corporation défend les droits des petites localités du Bas St-Laurent et interprète cette attitude à l'égard des régions concernées comme du mépris. On leur «bulldoze» des parcs éoliens pour s'approprier cette richesse naturelle, sans prendre en considération à la base, les intérêts des propriétaires concernés et sans obtenir de compensation aucune pour les impacts environnementaux qui seront générés par la présence même de ces parcs. Et Hydro-Québec en acceptant ces soumissions s'approprie les crédits annuels de gaz à effet de serre (estimé 65 00\$/MW installé/an).

La compagnie Eoelectric est une compagnie suisse qui sert des intérêts étrangers. Un projet comme celui de Ste-Sophie de 67 éoliennes de 1,5 MW en répondant à un appel d'offre d'Hydro-Québec (100 MW) rapportera en revenus par MW installé/20 ans: 4 753 000 \$ (vente de l'électricité + crédits environnementaux+ subventions salariales+subventions fédérales). Par ailleurs, il est intéressant de constater que les subventions gouvernementales correspondent à 80% du montant garanti en retombées régionales. Si on prend en considération que les revenus

d'Hydro-Québec appartiennent aux Québécois et qu'en plus on aide, au moyen de subventions gouvernementales, des promoteurs étrangers à installer des éoliennes qui sont conçues et manufacturées ailleurs qu'au Québec, on s'aperçoit que cela entraîne une fuite très importante de capitaux.

Et qu'en est-il du sérieux de cette entreprise? Lorsque j'ai discuté avec monsieur Nicolas Dionne directeur général au CGIRE, il me disait qu'acheter des «claims» (superficie) pouvait amener de la spéculation soit la revente de ces claims à prix fort, car comme l'eau, le vent est une ressource naturelle qui prend de la valeur. De plus, la compagnie s'est-elle assurée que les lignes près des sites avaient la capacité de recevoir ce surplus d'énergie créée par ce projet de 100 MW? La Compagnie s'est-elle assurée par une étude environnementale qu'elle ne détruirait pas un site où nichent des oiseaux ou chauve-souris.

En consultant le site de l'UQCN, on peut y lire qu'effectivement les éoliennes tuent des oiseaux, mais comparativement aux tours de communication et aux haubans qui les supportent, on s'aperçoit qu'elles tuent de 4 à 5 millions d'oiseaux; les fenêtres des bâtiments de 98 à 980 millions et sur les lignes de transmission 174 millions. Les effets des éoliennes sur la faune aviaire sont moindres que des installations déjà existantes, mais il faut tout de même surveiller les éoliennes car beaucoup des oiseaux tués par celles-ci sont des oiseaux de proie déjà sur la liste des espèces menacées. Ces études ont été faites avec des éoliennes plus petites et moins efficaces énergiquement, dont les pales tournaient plus vite. Maintenant, il faudrait voir avec nos géants de 1,5MW. Il faut aussi tenir compte des petits oiseaux comme les bruants (famille des passereaux) que l'on voit partout et qui migrent de nuit. Cette famille d'oiseaux est très sensible aux modifications apportées par l'homme (édifices, tours, éolienne...). Il n'y a pas d'étude sur leur trajet migratoire contrairement aux oies ou aux bernaches.

Et qu'en est-il de l'investissement à long terme? Les camions qui vont venir à Ste-Sophie qui transporteront ces géants et cette grue en plus des camions de ciment avec leur poids par essieu trop élevé pour nos petits chemins de campagne, feront-ils augmenter nos taxes à tous pour couvrir la réparation de nos chemins... Et les chemins de 30 pieds de large qui seront tracés sur le terrain des propriétaires compacteront le sol à un tel point que nul ne pourra y cultiver où y faire paître des animaux avant longtemps... L'investissement à long terme fera-t-il augmenter nos taxes en plus de tous subir une diminution de la valeur de nos terres? Il y aura perte de terres cultivables, de boisés, de beauté de paysage et de puits de carbone. Les puits de carbone sont composés de l'humus du sol et des végétaux qui bloquent le gaz carbonique. Ils permettent de lutter contre l'effet de serre.

Permettez-moi maintenant de citer les « pour » et les « contre » d'un parc éolien:

**Les pour :**

L'énergie éolienne est une énergie verte qui contrairement aux centrales thermiques ne produisent pas de gaz à effet de serre;

Un excellent complément à l'énergie Hydro-électrique;

Une solution qui ne pollue pas et qui peut répondre à la demande toujours croissante d'énergie (surtout que les réserves de pétrole diminuent rapidement).

Doc 2-3 A

## MAI 2005

## Le PaySage

### Les contres :

- L'impact visuel;
- La diminution de la valeur des terres des propriétaires et des voisins;
- Projet fait en catimini;
- Aucune compensation pour la municipalité ou les voisins;
- Méconnaissance de l'impact à long terme sur l'environnement et sur l'investissement;
- Méconnaissance de l'impact sur la faune et la flore de Ste-Sophie;
- Crédit annuel (revendable) donné à Hydro-Québec ou à la compagnie investisseuse (aucun revenu pour notre région quand c'est nous qui subissons ce projet et le vent toute l'année)
- Déforestation, compaction des sols, perte de puits de carbone;
- Perte de territoire pour la réalisation de futures activités agricoles (chemin d'accès, installation);
- Spéculation sur les zones réservées;
- À vérifier (interférences sur les ondes et assèchement des sols).

L'élément le plus scandaleux est la coercition imposée par les promoteurs qui, sans consulter les élus et encore moins le milieu, signent de gré à gré avec des propriétaires de lots, des contrats d'octrois superficiaires (claims) et présentent à la municipalité un projet de développement éolien respectant la réglementation. La municipalité est donc contrainte d'autoriser le projet et d'accepter des redevances dérisoires (lorsqu'il y en a) puisque ce projet respecte la réglementation. Par contre, un projet de moindre envergure soit en diminuant le nombre d'éoliennes amoindrirait les investissements nécessaires. La municipalité, la MRC et les citoyens pourraient s'impliquer financièrement, ce qui favoriserait des retombées socio-économiques dans la région et même réinvestir dans l'environnement afin de protéger la faune.

Comme nous sommes à une époque où la demande énergétique ne fait qu'augmenter, que la population ne veut pas se priver en diminuant sa consommation d'énergie, que les éoliennes malgré tous leurs défauts sont une énergie verte, je voudrais vous parler de deux projets qui se sont réalisés en Europe. Le parc éolien de Goulen en Bretagne possède 8 éoliennes de 750 kW pour faire une centrale de 6 MW de puissance totale disposant chacune d'un rotor de 48 m de diamètre monté sur un mat de 45 m. Le projet réalisé dans le cadre du programme EOLE 2005, a démarré en juin 1999. Ce parc fournit 15 millions de kWh et un contrat d'achat lie l'exploitant du parc à Électricité de France. L'investissement total représentait en 1999 un montant de 11,9 millions canadiens, soit une mise de fonds de 600 000\$ canadiens (5% du coût total) un emprunt bancaire de 9 500 000\$ (80%) et une subvention de 1 800 000\$ (15%). Pour plus de détails, vous pouvez consulter [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr). De plus, au Danemark, une coopérative de 8500 membres possède un parc éolien de 40 MW. De quoi faire rêver un village! L'argent investi revient aux gens de la région, des emplois sont créés, l'effet de l'impact visuel est amoindri et les régions pourraient ainsi créer un réel partenariat avec Hydro-Québec en soumissionnant elles-mêmes au contrat d'achat et bénéficier réellement des retombées économiques.

Ste-Sophie est un beau village qui pourrait devenir réellement touristique. Les gens ne viendraient pas voir les monstres du vent mais le village de Ste-Sophie qui a su devenir un exemple de développement durable. Avec la participation des citoyens, de la MRC, de nos gouvernements, il est certain que nous pourrions arriver à quelque chose de fantastique. Nous sommes ici chez nous et il n'appartient qu'à nous de nous tenir debout, ceci pour que la collectivité en ressorte gagnante.

doc. 2-4 R

**MAI 2005**

**Le PaySage**

Considérant que l'implantation d'un parc d'éoliennes a un impact visuel important;  
Considérant que l'implantation d'un parc d'éoliennes fera diminuer la valeur des terres du propriétaire et des voisins et que ces derniers ne toucheront aucune compensation;  
Considérant que l'énergie produite par un tel parc érigé en catimini par un investisseur étranger ne fera pas ou presque pas de développement socio-économique dans notre région;  
Considérant que nous ne connaissons pas l'investissement à long terme d'un tel projet par la Municipalité;  
Considérant que l'impact d'un tel projet peut avoir des effets néfastes sur l'environnement;  
Considérant que la demande en énergie est toujours croissante et que l'énergie éolienne s'avère une énergie verte et qu'elle complète l'hydroélectricité;  
Considérant qu'il y a une alternative moins coûteuse financièrement et environnementalement, à dimension humaine, qui favorise le développement durable, le côté socio-économique de la région et de l'ensemble de la collectivité qui subira l'impact d'un parc éolien quel qu'il soit;

Je propose que le Conseil municipal étudie rapidement l'alternative de devenir un modèle de développement durable en devenant un village modèle en énergie éolienne avec un projet à dimension humaine en se basant sur les modèles européens et ce, en consultant les citoyen(nes) de Ste-Sophie. Cela pour que la collectivité étant impliquée financièrement s'assure d'une retombée socio-économique et environnementale.

≠ Chantal Mathieu  
Ste-Sophie d'Halifax

P.S. Pour ceux et celles qui sont intéressés(es) par le sujet et qui veulent s'impliquer, vous pouvez joindre Mme Chantal Mathieu au 621-1049.

Pour obtenir des renseignements sur les éoliennes, sur internet on utilise l'adresse suivante : [www.eole.org](http://www.eole.org). Merci à madame Colette Marcoux Vigneault pour ces renseignements.

### **QUE VAUT LE VENT À STE-SOPHIE D'HALIFAX ???**

Dans le projet envisagé par la compagnie Éolelectric à Ste-Sophie d'Halifax, on considère une possibilité de 67 éoliennes pour 1000 mégawatts à un coût de 170 millions, soit un montant d'environ 2 540 000 \$ par éolienne d'une puissance théorique de 1.5 mégawatts ou 1500 kilowatts.

Étant donné qu'Hydro-Québec paie 0.08 du kilowatt/heure, on peut calculer qu'une éolienne rapporte 262 800 \$ par année pour un rendement de 25%. Les calculs sont les suivants :

La puissance d'une éolienne est de 1.5 mégawatts ou 1500 kw (kilowatts), mais elle ne fonctionne pas 24 heures par jour et 365 jours par année. On a utilisé un rendement de 25%.

Alors : 1500 kw X  $\frac{25}{100}$  X 24 heures X 365 jours X .08 = 262 800 \$ (ce que peut rapporter en revenu brut une éolienne)

**---à suivre---**

P.S. : Dans le dernier numéro du Journal, nous avons mentionné qu'une municipalité peut recevoir 600 000 \$. Cela est possible lorsqu'elle investit dans la ressource. (Voir revue de la Fédération des Municipalités du Québec – mars 2005)

doc. 2-4 R

**MAI 2005**

**Le Paysage**

Considérant que l'implantation d'un parc d'éoliennes a un impact visuel important;  
Considérant que l'implantation d'un parc d'éoliennes fera diminuer la valeur des terres du propriétaire et des voisins et que ces derniers ne toucheront aucune compensation;  
Considérant que l'énergie produite par un tel parc érigé en catimini par un investisseur étranger ne fera pas ou presque pas de développement socio-économique dans notre région;  
Considérant que nous ne connaissons pas l'investissement à long terme d'un tel projet par la Municipalité;  
Considérant que l'impact d'un tel projet peut avoir des effets néfastes sur l'environnement;  
Considérant que la demande en énergie est toujours croissante et que l'énergie éolienne s'avère une énergie verte et qu'elle complète l'hydroélectricité;  
Considérant qu'il y a une alternative moins coûteuse financièrement et environnementalement, à dimension humaine, qui favorise le développement durable, le côté socio-économique de la région et de l'ensemble de la collectivité qui subira l'impact d'un parc éolien quel qu'il soit;

Je propose que le Conseil municipal étudie rapidement l'alternative de devenir un modèle de développement durable en devenant un village modèle en énergie éolienne avec un projet à dimension humaine en se basant sur les modèles européens et ce, en consultant les citoyen(nes) de Ste-Sophie. Cela pour que la collectivité étant impliquée financièrement s'assure d'une retombée socio-économique et environnementale.

≠ Chantal Mathieu  
Ste-Sophie d'Halifax

P.S. Pour ceux et celles qui sont intéressés(es) par le sujet et qui veulent s'impliquer, vous pouvez joindre Mme Chantal Mathieu au 621-1049.

Pour obtenir des renseignements sur les éoliennes, sur internet on utilise l'adresse suivante : [www.eole.org](http://www.eole.org). Merci à madame Colette Marcoux Vigneault pour ces renseignements.

### **QUE VAUT LE VENT À STE-SOPHIE D'HALIFAX ???**

Dans le projet envisagé par la compagnie Éolelectric à Ste-Sophie d'Halifax, on considère une possibilité de 67 éoliennes pour 1000 mégawatts à un coût de 170 millions, soit un montant d'environ 2 540 000 \$ par éolienne d'une puissance théorique de 1.5 mégawatts ou 1500 kilowatts.

Étant donné qu'Hydro-Québec paie 0.08 du kilowatt/heure, on peut calculer qu'une éolienne rapporte 262 800 \$ par année pour un rendement de 25%. Les calculs sont les suivants :

La puissance d'une éolienne est de 1.5 mégawatts ou 1500 kw (kilowatts), mais elle ne fonctionne pas 24 heures par jour et 365 jours par année. On a utilisé un rendement de 25%.

Alors : 1500 kw X  $\frac{25}{100}$  X 24 heures X 365 jours X .08 = 262 800 \$ (ce que peut rapporter en revenu brut une éolienne)

**---à suivre---**

P.S. : Dans le dernier numéro du Journal, nous avons mentionné qu'une municipalité peut recevoir 600 000 \$. Cela est possible lorsqu'elle investit dans la ressource. (Voir revue de la Fédération des Municipalités du Québec – mars 2005)

doc. 4 R

APPUI AU PROJET DE CARACTÉRISATION DU COUVERT FORESTIER EN BORDURE DE LA RIVIÈRE BOURBON ET DE SES AFFLUENTS :

Le Conseil a résolu à l'unanimité d'appuyer le groupe de concertation du bassin de la Bécancour (GROBEC) dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II (PMVRMF II)

Le but de ce projet est d'acquérir des connaissances sur la couverture végétale en bordure de la rivière Bourbon et de ses affluents à savoir: la présence ou l'absence de végétation, les surfaces en végétation et la composition floristique du couvert végétal.

\*\*\*\*\*

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de Sainte-Sophie d'Halifax le 5 juillet 2005 à 20 h au Centre communautaire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Agrandissement de la porcherie de 11.4m par 19.8m à l'intérieur des distances séparatrices (empiètement de 1 à 5 m) si l'on installe une haie brise-odeur.

Identification du site concerné : Lots 1102, 1103, P-1104, P-1105, P-1106 rang 4

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sainte-Sophie d'Halifax, ce septième jour de juin 2005.

(signé) Doris Turgeon, sec.-très.

Séance du 7 juin 2005:

Suite à la distribution aux citoyens(ennes) de Ste-Sophie d'Halifax d'un communiqué «DE L'ÉMOTION DANS L'AIR » par M. Raymond Charland, plus d'une quarantaine de personnes se présentèrent à la séance régulière du Conseil municipal le 7 juin dernier.

Après lecture et addition de l'item 8 « éoliennes » à l'ordre du jour, l'adoption de cet ordre du jour et le procès-verbal de la réunion précédente, monsieur le Maire en accord avec les Conseillers, décidèrent de procéder aussitôt à l'item 8 « les éoliennes ».

Monsieur le Maire demande au représentant du groupe de s'identifier. Après s'être présenté, M. Raymond Charland demanda à Mme Chantal Mathieu de présenter les objectifs du groupe. Il faut mentionner que dans une réunion précédente, une vingtaine de personnes s'étaient rassemblées le jeudi précédent pour préparer la demande suivante :

Voici ces objectifs : Nous demandons à la Municipalité la création d'un Comité de citoyens(ennes)

## CHRONIQUE D'UNE EXILÉE

### Les marguerites blanches

Aujourd'hui, pas de cours: on est jeudi et je n'ai jamais de cours le jeudi!! Mais on ne peut pas dire que c'est vraiment un congé: j'ai des travaux, des lectures, de l'étude à faire... Bref, c'est une bien grosse journée qui s'annonce! Si seulement il faisait beau... Mais il pleut. Et averse à part ça!

J'étais donc assise toute proche de la fenêtre, regardant ces grosses gouttes tomber tout en buvant mon café du matin et j'ai pensé à vous...Et à vos éoliennes. C'est un débat que je suis, du mieux que je le peux, avec un intérêt certain.

Le fait est que j'ai toujours été pour les énergies non polluantes. Et je suis complètement d'accord avec l'implantation de nouvelles sources énergétiques au Québec. Il faut voir loin, regarder en avant si on veut protéger notre planète et s'assurer un avenir viable. Récupérer l'énergie du vent, quelle bonne idée! Certains pays d'Europe le font admirablement et avec le potentiel de vent que nous avons au Québec, eh bien pourquoi pas essayer à notre tour?

C'est ce que je pensais avant d'apprendre qu'on voulait implanter des éoliennes chez moi, à Sainte-Sophie d'Halifax. Là, je trouvais ça moins drôle. Moi, la fille ayant toujours approuvé de tels projets écologiques, je ne peux concevoir que des araignées géantes peupleront notre village, qu'elles feront désormais partie du paysage. Et que les Sophiennes n'auront rien de valable en retour, ne profiteront même pas de cette nouvelle source d'énergie. Un projet privé, toujours dans le but de faire du profit, mais sur notre dos cette fois. Là, c'est trop. En fait, il faudrait que quelqu'un m'énumère quelques arguments en faveur de ce projet, parce que moi, je n'embarque pas du tout. Oui au développement écologique, mais à n'importe quel prix? Non!

Quand je reviens chez moi, quand je quitte Montréal pour quelques jours de repos en campagne, je le fais pour retrouver le calme et la

beauté du village. J'adore me laisser aller à rêver en regardant les montagnes qui changent tranquillement de couleur au fil des saisons. Mais contempler d'immenses marguerites blanches à trois pétales, c'est un peu moins... inspirant, disons! Mais vous, qu'en pensez-vous?

✉ *Ariane Chrétien-Delana*

### COMITÉ ÉOLIEN

Le 12 septembre avait lieu la soirée d'informations sur l'éolien où vous étiez tous invités par le Comité. Lors de cette rencontre M. Pier André Bouchard chargé de projet à la Coop Fédéré et Carl Plante aménagiste à la MRC de l'érable sont venus nous parler à tour de rôle du fonctionnement d'une éolienne, ses dimensions, de son implantation, de la façon de procéder des promoteurs et des effets pour les municipalités, pour terminer sur ce que la MRC peut faire comme réglementation pour mieux encadrer la réalisation d'un tel projet.

Lors de cette soirée, vous vous êtes exprimés et nous vous avons écoutés. Suite à cette rencontre, le Comité va faire ses recommandations au Conseil municipal pour qu'il puisse prendre une position juste et éclairée. Le Comité n'exclut pas de refaire une rencontre avec la population si nécessaire car un tel projet est très important pour notre milieu de vie. D'ici là, on vous propose d'être patient avant de signer des ententes avec des promoteurs. N'oubliez pas que le vent qui passe à Ste-Sophie aujourd'hui, passera encore dans le futur. Vous savez une entente «gagnant-gagnant» entre les promoteurs, la municipalité et les propriétaires fonciers c'est primordial pour la bonne marche d'un projet. On a donc tous intérêt à prendre le temps de bien faire les choses: il en va de notre avenir et de l'avenir de ceux et celles qui nous succéderont.

Présentement nous étudions, conjointement avec le Conseil municipal, le projet de règlement de la MRC, tout en continuant notre quête d'informations.

✉ *Daniel Vigneault*, pour le Comité d'information sur l'éolien.

doc. 8 - 8

## L'OPINION DU LECTEUR

### Notre responsabilité collective en regard du développement éolien

'' Vouloir savoir être au pouvoir est l'ultime avoir'' Raoul Duguay.

'' J viens d'où le vent vient, j'vais où que le vent va'' Gilles Vigneault.

Ce que vous avez lu dans "le Paysage" au cours des dernières parutions ne doit pas être oublié, ni répété. C'était approprié et j'y ai souscrit sans réserve. Il était difficile d'aller plus loin. Aujourd'hui, nous le devons.

La phase de recherche et de diffusion de l'information est réalisée : le Comité de citoyens a rempli cette partie fondamentale de son mandat. Ailleurs dans les pages du Paysage, vous pourrez lire le compte-rendu de l'assemblée d'informations du 12 août au Centre Communautaire de Ste-Sophie.

De cette séance publique, on doit tirer comme conclusion ce qui suit :

- 1) Il a été confirmé que comme collectivité, nous sommes pour le développement d'une industrie électro-éolienne dans nos sommets de montagne. Mais pas selon le modèle et les modalités des promoteurs qui, à ce jour, ont prospecté (claimé) parmi nos concitoyens (propriétaires de têtes de montagnes, déboisées et susceptibles d'implantation très rentables d'éoliennes pour les seuls promoteurs-spéculeurs);
- 2) L'assemblée du 12 août dernier a confirmé ce que nous suspicions déjà : nous ne voulons pas du projet que Éolelectric a cherché à nous imposer en catimini...

La question qui subsiste n'est pas simple : elle suscite un sérieux débat et doit trouver sa réponse dans un large consensus. Quelle sorte de développement éolien voulons-nous chez nous, dans notre collectivité? Là encore, la séance du 12 août est révélatrice et nous a indiqué dans quelle voie poursuivre nos investigations. Prenant pour acquis que le potentiel éolien existe chez nous, considérant que c'est à nous de l'exploiter pour le mieux-être des individus et de la collectivité, comment peut-on le faire? Voilà la vraie question. La réponse se trouve dans la création d'un regroupement qui devienne le maître d'œuvre d'un projet éolien qui nous ressemble, qui nous rassemble et qui nous appartienne. Il est urgent de créer un mouvement coopératif structurant qui seul peut défendre les intérêts de tous. Cela passe par la création d'une coopérative régionale dans l'Érable (MRC) qui puisse se joindre au mouvement déjà amorcé dans la MRC des Basques et au lac St-Jean.

L'air comme l'eau est une ressource naturelle. Le vent et son exploitation doivent rester sous notre entier contrôle. L'argent que l'énergie créera ne doit pas être accaparé par les multinationales qui se foutent des chemins forestiers et publics. Il ne faut pas avoir peur des millions de dollars (\$). De toute façon, les promoteurs eux n'investissent pas leur propre argent gagné difficilement. Ils spéculent avec l'argent des autres, avec l'argent de nos économies, de nos impôts. Si eux sont capables de structurer un développement rentable de l'énergie éolienne au cœur du Québec, pourquoi ne le pourrions-nous pas?

#### **Quelle forme pourrait se donner notre mouvement coopératif?**

#### **Au Québec, il existe 11 Coopératives de développement régional qui couvrent l'ensemble du territoire du Québec.**

La MRC de l'Érable est rattachée au cœur du Québec, où la Coopérative de Développement du Centre-du-Québec/Mauricie(Bois-Francs)-CDCQM- a permis au cours des 10 dernières années la création de plus de 100 coopératives au Centre du Québec et la création de plus de 700 emplois durables. Dans l'éventail des types de



doc, 8 → 2 R

coopératives. Je conçois la possibilité pour nous de nous constituer en coopérative de solidarité pour le développement d'un projet éolien qui nous appartienne. Les membres sont des utilisateurs des services offerts par la Coop. Or, nous sommes tous dans la région des consommateurs d'énergie électrique.

Nous ne sommes pas seuls ni isolés. On peut faire partie d'un réseau dynamique qui regroupe déjà d'importants acteurs socio-économiques sur le territoire. Puisque notre projet de développement et d'exploitation de l'énergie éolienne est innovateur, nous serions reconnus comme projet-pilote subventionné.

Il est encore temps d'agir et de s'organiser. Même si ça n'a pas encore été fait ici au Québec, au Canada, en Amérique du nord, ça ne signifie pas que c'est irréaliste ou irréalisable. De tels regroupements existent en France, en Belgique, en Espagne, au Danemark...

Envisageons l'avenir positivement. Soyons réalistes : Osons demander "l'impossible".

*Raymond Charland*

## L'OPINION DU LECTEUR (SUITE)

### Camp de jour

Je suis de retour après un relâchement probablement injustifié... Mais je prends la peine de m'asseoir devant mon ordinateur et de vous remercier tous!

doc. 9-1

### L'éolien

Dans le dernier numéro, nous faisons mention que la MRC de l'Érable avait présenté pour approbation au Gouvernement du Québec, un règlement provisoire relatif à l'implantation des éoliennes. Cette approbation a été sanctionnée par le gouvernement à la fin du mois de mars. Nous vous présentons une partie de ce document de 15 pages. Voici quelques articles de ce règlement que nous croyons utiles pour les citoyens et citoyennes de Ste-Sophie d'Halifax.

#### 2. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à encadrer les éoliennes en tant que construction ainsi que leur implantation sur le territoire de la MRC de L'Érable. Il vise également à encadrer certaines activités et certains usages, ouvrages et constructions qui sont directement reliés à un projet d'implantation d'une ou plusieurs éoliennes. En somme, l'objectif du présent règlement est de fixer des balises entre lesquelles tout projet d'implantation d'une ou plusieurs éoliennes doit s'insérer, ces balises permettant de s'assurer que tout projet soit fait de façon harmonieuse et intégrée dans le paysage.

7.21 Obligation d'obtenir un permis ou un certificat. Quiconque désire ériger une construction ou réaliser un ouvrage visé par les dispositions du présent règlement doit obtenir, au préalable, un permis ou un certificat.

#### 8. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES D'INTERDICTION

##### 8.1 Zones villageoises

Il est interdit d'implanter une éolienne à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole sensible et à l'intérieur des zones villageoises telle que cette aire et telles que ces zones sont illustrées et délimitées aux annexes 1 et 2 du présent règlement. Cette aire et ces zones sont:

Zones d'interdiction

Aire d'affectation agricole sensible entourant

Zone villageoise d'Inverness

Zone villageoise de Sainte-Sophie-d'Halifax

Zone villageoise de Saint-Pierre-Baptiste

Zone villageoise de Vianney (Saint-Ferdinand)

les lacs Joseph et William.

8.2 Habitations et autres bâtiments en milieu rural. L'implantation d'une nouvelle éolienne doit respecter une distance séparatrice minimale face aux constructions suivantes:

Type de bâtiment

Distance séparatrice minimale à respecter

Immeuble protégé au sens du RCI #255 -  
600 mètres

Habitation (résidence permanente)-  
400 mètres

Habitation (chalet) -300 mètres

Bâtiment d'élevage-300 mètres

Cabane à sucre-200 mètres

##### 8.3 Prise d'eau potable communautaire

Il est interdit d'implanter une éolienne à l'intérieur des aires de protection des prises d'eau potable communautaires identifiées à l'annexe 4 du règlement de contrôle intérimaire No 255 de la MRC de L'Érable.

#### 9. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES DE LIMITATIONS

##### 9.1 Limitations dans les érablières

Il est interdit d'implanter une éolienne à l'intérieur d'une érablière en production, ou à moins de 50 mètres d'une telle érablière.

Il est interdit d'aménager un chemin d'accès à une éolienne à l'intérieur d'une telle érablière. Il est également interdit d'aménager une infrastructure de transport d'électricité à l'intérieur d'une telle érablière.

Malgré le premier alinéa, il est permis d'implanter une éolienne dans une érablière qui n'est pas en production ou entre 0 et 50 mètres d'une érablière en production si des mesures de mitigation visant à atténuer les impacts physiques sur le peuplement d'érables sont réalisées. Les impacts appréhendés et les mesures de mitigation sont les suivants:

Doc. 11 - 2

## GENS D'ICI

Une centenaire...

Ce fut un fait historique d'une grande importance pour madame **FLORESTINE ROBERGE PARADIS** et sa famille car le 12 mai ils se réunissaient au Foyer des Bois-francs pour célébrer son centième anniversaire et aussi la fête des Mères.

Madame Florestine Roberge Paradis a vécu bien des changements dans sa vie, l'automobile et le tracteur remplaçaient les chevaux, l'installation de l'électricité, du téléphone. Elle raconte que dix-neuf foyers sont branchés sur la même ligne téléphonique, que c'était très divertissant d'écouter et de reconnaître les voix du voisinage et surtout les nouvelles.

Cette centenaire passa la plus grande partie de sa vie à Ste-Sophie. De son mariage sont nés cinq enfants, trois garçons et deux filles. Malheureusement, la mort lui ravit son époux alors que ses enfants étaient très jeunes. Elle se remaria avec le cousin de son époux.

Elle se souvient du feu qui avait détruit l'église en 1939. Ce fut un événement marquant pour la communauté. Avec courage et détermination, les paroissiens en construisirent une nouvelle.

Mme Paradis nous dit qu'elle profite aujourd'hui du bon temps, joue au bingo, chante et se souvient de tous les mots et de la mélodie. Elle enchante sa famille par ses chants : « Tant qu'il y aura des étoiles » et « Le cœur ne vieillit pas ». Je pense qu'elle en est la preuve.

Quand on est centenaire, on ne s'étonne pas de subir quelques déficiences physiques. Mme Paradis espère de vivre vieille dit-elle, mais se soumettra à la volonté de Dieu.

La fête continue joyeusement, ses fils Bertrand et Aldée, en son honneur, chantent « Un jour à

la fois » et « Encore une autre année qui se termine ». Elle les accompagne avec plaisir.

M. Bachand, député d'Arthabaska et de l'Érable, lui offrit une belle gerbe de roses blanches et dédia son chant à la jubilaire.

Son fils Raymond fit la lecture d'une lettre de Jean Charest, Premier Ministre de la Province et aussi d'un certificat de félicitations de l'Assemblée Nationale.

Mme Paradis a eu cinq enfants, treize petits enfants, vingt-six arrière petits-enfants et cinq arrière arrière petits-enfants.

Pendant toutes ces années, Mme Paradis a éprouvé des peines, du chagrin, de l'accablement que la vie apporte; cependant, elle avait aussi la force et le courage de les vivre. Sa bonne humeur, sa joie de vivre l'ont aidé à les surmonter.

Mme Florestine Roberge Paradis, l'équipe du journal « Le PaySage » vous offre ses sincères félicitations pour le vécu de toutes ces années en sagesse et en beauté !

✍ Madeleine Dubois

Un soixantième...

C'est avec une fierté bien particulière que les enfants de **DOLORÈS NADEAU** et **ERNEST PELLERIN** ont célébré le soixantième anniversaire de mariage de leurs parents le 20 août 2006, entourés de leurs frères et sœurs ainsi que de leurs enfants, petits et arrière petits-enfants!

## L'ÉOLIEN

Depuis la rencontre d'informations sur les éoliennes du 30 mai dernier au Centre communautaire de Plessisville organisée par l'UPA et la MRC de l'Érable, aucune autre activité n'a eu lieu sur ce sujet.

doc, 17-A

4. **Format** : Les dimensions des photos doivent être comprises entre 4X6 pouces et 11X14 pouces. Si vous utilisez un appareil photo numérique, utilisez la plus haute résolution lors de la prise de photo afin de permettre l'agrandissement. Format de type horizontal (paysage).

5. **Identification** : Sur une feuille à part, inscrire les indications suivantes :

- 1) L'endroit où la photo a été prise et la date, si possible
- 2) Une courte phrase ou une pensée reliée à la photo
- 3) Votre nom, adresse complète, téléphone.

Veuillez prendre note que toutes les photos soumises ne correspondant pas aux sujets ci-haut mentionnés seront retournées, sans être jugées.

6. **Date limite de participation** : 1<sup>er</sup> septembre 2007, le sceau de la poste faisant foi. Les participants doivent faire parvenir leurs oeuvres à :

**Concours Photo  
10, rue de l'Église  
Ste-Sophie d'Halifax, P.Q.  
G0P 1L0**

7. **Jugement** : Les œuvres seront jugées en septembre 2007 par un comité supervisé par Luc Thibault du Studio Plessis. Les décisions du jury seront sans appel.

8. **Publication** : Les noms des gagnants seront publiés dans le journal « Le PaySage » de Ste-Sophie et aussi inscrits au bas des photos sélectionnées pour chacune des pages du calendrier 2008.

9. **Attestation des droits d'auteur** : Les participants attestent posséder tous les droits sur les œuvres présentées, ainsi que le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage le Comité organisateur de toute



poursuite qui pourrait être intentée suite à la publication et l'exposition de celles-ci.

10. **Responsabilité** : Le Comité organisateur ne peut être tenu responsable des dommages, des délais ou de la perte de photos pendant ou après le traitement du concours.

11. **Remise des prix** : Les gagnants seront invités à la soirée promotionnelle du 8 décembre 2007 pour la remise des prix. Les autres prix seront expédiés via la Société canadienne des postes. La garantie de livraison est celle offerte par la Société canadienne des postes.

12. **Retour des œuvres** : Toutes les photos reçues seront retournées aux auteurs dans les 60 jours suivant la parution du calendrier 2008. Les photos pourront aussi être ramassées en personne lors de la soirée promotionnelle du 8 décembre 2007.

Les photos remarquables seront conservées pour l'exposition de photos anciennes et récentes qui se tiendra en juin 2008, avec le consentement des auteurs. Par la suite, elles seront retournées à la fin des fêtes du 150<sup>ème</sup> anniversaire de Ste-Sophie d'Halifax.

13. **Acceptation des règlements** : Votre participation au concours implique votre acceptation des règlements ci-dessus.

14. **Informations supplémentaires** : Angèle Bergeron 418-831-3922 ou Fin de semaine : 819-362-9324. Ou une demande au courriel : stesophie@hotmail.com

### L'ÉOLIEN

Dans Le PaySage de janvier-février, nous mentionnions que l'UPA et la MRC de l'Érable avaient signé un accord de principe avec la Cie Eolectric au sujet des éoliennes. Voici le protocole accepté par ces organismes. Ces renseignements nous ont

doc. 15. R

**Énergie Éolienne et Acceptabilité Sociale**

On peut trouver sur le site internet de l'université du Québec à Rimouski <http://www.uqar.qc.ca/lree> ce guide qui traite de l'acceptabilité sociale en regard de la filière éolienne au Québec. Il s'adresse prioritairement aux élus municipaux. Mais chaque individu peut y trouver des renseignements susceptibles de l'intéresser. Comme la filière éolienne se développe rapidement en territoire québécois et que ce développement engendre des impacts d'ordre environnemental et social, on observe tout un éventail de réactions allant de l'accord des acteurs concernés à l'opposition marquée. C'est dans ce contexte que les rôles et les responsabilités des élus municipaux prennent toute leur importance. Sans présumer du résultat, en demeurant objectifs et transparents, les élus doivent intervenir et favoriser la participation de la population au processus menant à une décision. Rappelons enfin que cette démarche permet de valider les conditions selon lesquelles un projet devient acceptable pour une communauté, l'objectif étant de s'assurer que le projet s'adapte bien au milieu et non l'inverse.

Voici la table des matières de ce guide :

- INTRODUCTION;
- 1. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU QUÉBEC;
- 2. COMPOSANTES DES ÉOLIENNES;
- 3. ÉTAPES D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN;
- 4. CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS ÉOLIENS ;
- 5. FACTEURS CONSTITUTIFS DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE;
- 6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS;
- 7. PRINCIPAUX IMPACTS DES PROJETS ÉOLIENS;
- CONCLUSION

**Le projet des éoliennes dans la MRC de l'Érable**

Nous sommes un groupe de citoyens(ennes) extrêmement préoccupés par le projet éolien tel qu'il est développé actuellement. Bien que nous ne soyons pas opposés au développement de l'énergie éolienne, nous croyons qu'il doit être réalisé dans le respect du milieu et de la qualité de vie de l'ensemble de la population, notamment de leur santé et des paysages dans lequel il s'inscrit, ce dans une perspective de développement durable .

Nous tenons à vous alerter notamment sur les aspects suivants. **Savez-vous que :**

- ✓ Les éoliennes auront une hauteur de 300 pieds, soit l'équivalent d'un immeuble de 30 étages.
- ✓ Il n'est pas assuré que les lignes de transmission de l'électricité seront toutes enfouies.
- ✓ Dans son rapport sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup, le BAPE réfère au guide paysager du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'évaluation de l'impact visuel des éoliennes. À une distance de 1,5 km, l'impact visuel est considéré fort. À une distance se situant entre 1,5 et 15 km, l'impact est considéré moyen. Dans le projet actuel, il semble que plusieurs éoliennes seraient situées à 500 mètres et pourraient l'être même à 400 mètres (pour les résidences existantes) et 200 mètres (pour les nouvelles constructions) selon la réglementation actuelle de la MRC. Toujours sur l'impact visuel, à partir de plusieurs résidences, plus de 20 éoliennes seront visibles à une distance comprise entre 500 mètres et 5 km.
- ✓ Les éoliennes émettent ce qu'on appelle des infrasons qui se rendent jusqu'à 10 km des éoliennes, ne sont pas perceptibles à l'oreille humaine, traversent les murs des immeubles, dont les conséquences à long terme n'ont pas été étudiées sur les personnes et les animaux. Les infrasons émis par les éoliennes sont de plus en plus suspectés de causer des dommages à la santé.
- ✓ Particulièrement, si les éoliennes sont trop concentrées et mal harmonisées avec le paysage et avec les usages du milieu dans lequel elles sont érigées, les propriétés sur lesquelles sont situées les éoliennes et celles avoisinantes risquent de perdre une partie de leur valeur marchande.

## Énergie Éolienne et Acceptabilité Sociale

On peut trouver sur le site internet de l'université du Québec à Rimouski <http://www.uqar.qc.ca/lree> ce guide qui traite de l'acceptabilité sociale en regard de la filière éolienne au Québec. Il s'adresse prioritairement aux élus municipaux. Mais chaque individu peut y trouver des renseignements susceptibles de l'intéresser. Comme la filière éolienne se développe rapidement en territoire québécois et que ce développement engendre des impacts d'ordre environnemental et social, on observe tout un éventail de réactions allant de l'accord des acteurs concernés à l'opposition marquée. C'est dans ce contexte que les rôles et les responsabilités des élus municipaux prennent toute leur importance. Sans présumer du résultat, en demeurant objectifs et transparents, les élus doivent intervenir et favoriser la participation de la population au processus menant à une décision. Rappelons enfin que cette démarche permet de valider les conditions selon lesquelles un projet devient acceptable pour une communauté, l'objectif étant de s'assurer que le projet s'adapte bien au milieu et non l'inverse.

Voici la table des matières de ce guide :  
INTRODUCTION;

1. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU QUÉBEC;
2. COMPOSANTES DES ÉOLIENNES;
3. ÉTAPES D'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN;
4. CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS ÉOLIENS ;
5. FACTEURS CONSTITUTIFS DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE;
6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS;
7. PRINCIPAUX IMPACTS DES PROJETS ÉOLIENS;
- CONCLUSION

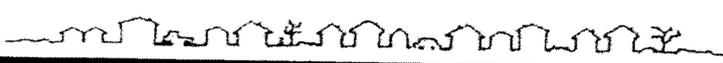
## Le projet des éoliennes dans la MRC de l'Érable

Nous sommes un groupe de citoyens(ennes) extrêmement préoccupés par le projet éolien tel qu'il est développé actuellement. Bien que nous ne soyons pas opposés au développement de l'énergie éolienne, nous croyons qu'il doit être réalisé dans le respect du milieu et de la qualité de vie de l'ensemble de la population, notamment de leur santé et des paysages dans lequel il s'inscrit, ce dans une perspective de développement durable .

Nous tenons à vous alerter notamment sur les aspects suivants. **Savez-vous que :**

- ✓ Les éoliennes auront une hauteur de 300 pieds, soit l'équivalent d'un immeuble de 30 étages.
- ✓ Il n'est pas assuré que les lignes de transmission de l'électricité seront toutes enfouies.
- ✓ Dans son rapport sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup, le BAPE réfère au guide paysager du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'évaluation de l'impact visuel des éoliennes. À une distance de 1,5 km, l'impact visuel est considéré fort. À une distance se situant entre 1,5 et 15 km, l'impact est considéré moyen. Dans le projet actuel, il semble que plusieurs éoliennes seraient situées à 500 mètres et pourraient l'être même à 400 mètres (pour les résidences existantes) et 200 mètres (pour les nouvelles constructions) selon la réglementation actuelle de la MRC. Toujours sur l'impact visuel, à partir de plusieurs résidences, plus de 20 éoliennes seront visibles à une distance comprise entre 500 mètres et 5 km.
- ✓ Les éoliennes émettent ce qu'on appelle des infrasons qui se rendent jusqu'à 10 km des éoliennes, ne sont pas perceptibles à l'oreille humaine, traversent les murs des immeubles, dont les conséquences à long terme n'ont pas été étudiées sur les personnes et les animaux. Les infrasons émis par les éoliennes sont de plus en plus suspectés de causer des dommages à la santé.
- ✓ Particulièrement, si les éoliennes sont trop concentrées et mal harmonisées avec le paysage et avec les usages du milieu dans lequel elles sont érigées, les propriétés sur lesquelles sont situées les éoliennes et celles avoisinantes risquent de perdre une partie de leur valeur marchande.

doc. 15-R



### Compte rendu de la réunion sur les éoliennes

Jeudi le 6 mai dernier, la compagnie Enerfin Sociedad de Energia S. A. invitait les citoyens de la région à rencontrer les représentants de la Cie SNC-Lavalin venus rendre compte de l'étude faite sur les impacts que pourrait causer à l'environnement l'exploitation des éoliennes. Environ 200 personnes se présentèrent au Manoir du Lac William pour prendre connaissance des résultats de cette étude.

En premier lieu, le représentant de la Cie Enerfin en Amérique du Nord M. Antonijuan fit part des caractéristiques principales de son projet. La tour des éoliennes est faite en ciment et la turbine peut fonctionner sans utilisation d'huile, ce qui évite la possibilité de contamination à l'environnement en cas de bris ou de mauvaise manipulation. Il s'agit d'un projet de 400 millions qui produira 313 Gwh. 48% des dépenses seront faites localement, 12% ailleurs dans la Province pour un total de 60% au Québec. Sur 100 dollars de revenus, 24 iront aux frais d'exploitation, 41 à l'amortissement, 18 au financement, 12 % pour les bénéfices après la perception des impôts qui seront de 5% M. Antonijuan mentionna aussi la volonté de la compagnie de respecter l'opinion des citoyens de la région.

Les représentants de la Cie SNC-Lavalin ont par la suite énuméré et expliqué les impacts faits par l'installation et l'exploitation des éoliennes sur le milieu où elles seront installées : effets sur la faune, la flore, les individus, les animaux de ferme, le paysage, l'économie etc.\*

La réunion se termina par une période de questions où quelques personnes ont pu exprimer les raisons de leur accord ou désaccord envers ce grand projet. Il semble se manifester un espoir d'améliorer les conditions économiques de la région, mais aussi des inquiétudes et des interrogations à l'égard d'un projet qui vient modifier l'environnement d'une population qui n'a aucun contrôle sur l'exploitation et l'exécution de cette activité économique et aucune certitude sur les résultats sociaux.

L. Dubois

\* L'étude peut être consultée sur le site [www.eoliennesdelerable.com](http://www.eoliennesdelerable.com) et au bureau de la MRC de l'Érable.

### Sudoku avec dessins au lieu de chiffres

On applique les mêmes principes que pour le sudoku sauf que les chiffres sont remplacés par des dessins. Les dessins ne doivent pas se répéter dans les lignes et les colonnes, même en diagonale. À droite, tu trouveras les dessins à placer dans la grille.

Réponses page -23-

doc. 17-5



# Sainte-Sophie d'Halifax...dans le vent !

L'automne est à nos portes apportant un nouveau souffle de paysage qui se gratifie de ses parures multicolores avant de s'endormir dans la féerie de l'hiver.

Si nous parlons de vent et souffle dans cet éditorial, c'est qu'un projet important est soumis aux audiences du BAPE (Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement).

**Le projet éolien fait partie de l'actualité depuis 2005 sans avoir soulevé les passions avant cette année puisque ce n'était qu'un projet, mais depuis un an, ce projet a été accepté par Hydro-Québec et la phase préparatoire est en cours.**

Au niveau politique, la MRC et les Conseils municipaux de Sainte-Sophie d'Halifax, de St-Ferdinand d'Halifax ainsi que de St-Pierre Baptiste insistent pour véhiculer que ce projet permettra un développement économique majeur et qu'il y aura également création d'emplois temporaires et permanents.

Par contre, plusieurs personnes ont mentionné qu'elles ne connaissaient pas le projet et qu'il y avait un manque d'informations et de consultations. Il est clair qu'une part de responsabilité appartient aux citoyens de ces municipalités pour assister aux réunions d'informations et d'autre part, il semble que nos décideurs publics devraient peut-être ajuster leur façon d'informer la population pour le plus grand bien de la communauté et de l'importance des décisions politiques à venir justifiées par un fonctionnement démocratique nécessaire.

Une information objective et la plus complète possible est à la base de la démocratie et la démocratie signifie que chaque citoyen détient assez d'informations

sur le projet pour pouvoir prendre des décisions éclairées et ainsi informer nos élus quant à l'avenir de cet énorme projet qui aura des conséquences irrémédiables sur le bien-être de tous les citoyens(nes). Certains nous ont mentionné qu'ils croyaient que l'électricité générée par le projet serait destinée à l'usage des citoyens de Sainte-Sophie, mais la vérité est que toute l'électricité produite le sera pour nos voisins américains.

Il est à noter que le projet ne fait pas l'unanimité dans notre milieu. Déjà un vent de malaise profond s'est installé, provoqué par ce projet qui attend la phase de confirmation officielle avant de commencer les travaux qui sont prévus pour avril 2010.

Les propriétaires qui espèrent que le projet se concrétise trouvent intéressant l'apport financier offert pour la location de leurs terrains, soit environ 8 000 \$ par éolienne, alors que les opposants au projet considèrent l'aspect visuel, les répercussions sur la santé physique et psychologique ainsi que les inquiétudes légitimes concernant l'environnement. Nos décideurs publics eux mentionnent notamment l'apport de développement économique de ce projet.

Ce qui devient important à ce moment est de réfléchir sur la situation entre les citoyens, les divisions prononcées ainsi que sur le climat social dans lequel nous voulons vivre. Est-ce que les divisions (conflits entre les gens) sont réconciliables et par quels moyens? Dans ce contexte, de quelle façon pouvons-nous regarder les répercussions sociales de ce projet? Est-ce que le côté économique est garant de la paix sociale? Est-ce que le rôle de nos décideurs publics se limite au développement économique ou est-ce que leur mandat principal ne serait pas

doc. 17-2-2

d'assurer un climat social positif pour la communauté?

Des questions, interrogations ainsi que des inquiétudes se pointent fortement à l'horizon, questions auxquelles « Le Paysage » tentera d'avoir des réponses et des pistes de solution.

Il est important de comprendre que votre journal « Le Paysage » n'affichera aucun parti pris dans ce débat, mais tentera de trouver l'information adéquate et objective pour que les citoyens puissent prendre part au débat.



Pierre Caluori,  
pour l'Équipe de gestion

## AU MUNICIPAL

### Voici les résolutions adoptées par le Conseil à la séance du 2 juin :

- **Réparation des chemins :**

Après une demande de soumissions pour la réparation des chemins en béton bitumineux faites à: Sintra Inc. de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ; Pavage Centre-sud du Québec de Thetford Mines ; Lagacé & Frères de Lyster ; B. Laflamme Asphalte de Thetford-Mines ; Pavage Veilleux de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, la Municipalité a reçu les soumissions de:

Pavage Centre-Sud du Québec à 114.90 \$ la tonne plus taxes ;

Pavage Veilleux Asphalte à 125 \$ la tonne plus taxes ;

B. Laflamme Asphalte à 133 \$ la tonne plus taxes ;

Lagacé & Frères à 135 \$ la tonne plus taxes ;

Sintra Inc. à 142.50 \$ la tonne plus taxes ;

Il a été résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Pavage Centre-Sud du Québec à 114.90 \$ la tonne plus taxes.

La même compagnie a exécuté les travaux en 2007 au coût de 120 \$ plus taxes et en 2006 au coût de 106 \$ plus taxes.

- **Objet: Circulation des VTT sur les chemins publics :**

CONSIDÉRANT QUE le nombre de véhicules tout terrain (VTT) est en grande croissance et que les droits de passage sur les terres agricoles sont de plus en plus restreints;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules sont à la fois récréatifs, sportifs et un outil de travail indispensable pour le monde agricole et forestier;

CONSIDÉRANT QUE des véhicules sont obligatoirement immatriculés et assurés;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sur les voies publiques est autorisée sur les courtes distances pour avoir accès à certains services, contourner des obstacles ou se rendre d'une propriété à une autre, ce qui est difficile à gérer par les utilisateurs et la Sûreté du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal demande au Ministère des transports du Québec de revoir la réglementation pour les véhicules tout terrain (VTT) afin que ceux-ci aient accès sur les voies publiques et le droit de circuler sur les voies municipales, mais pas sur les routes provinciales numérotées;

QUE les municipalités de la MRC de l'Érable fassent pression auprès du Ministère des transports du Québec pour faire avancer le dossier qui est en attente depuis des années afin qu'on en vienne à une conclusion;

## Saviez-vous que ?

doc. 18 R

- 33 milliards de dollars américains! C'est ce qu'ont versé l'an dernier Citigroup, Merrill Lynch et sept autres banques américaines à leurs employés sous forme de bonus, alors que Washington déboursait 175 milliards de dollars américains pour aider celles-ci à survivre à la crise selon le procureur de New York, dans un rapport sur la culture des bonis dans les grandes banques.
- Deux banques se détachent particulièrement du lot en matière de boni versés en pleine récession mondiale : Citigroup et Merrill Lynch. Ainsi, Citigroup a versé l'an dernier des bonis de 5,3 milliards de dollars américains, alors qu'elle a enregistré une perte de 27,7 milliards et reçu un chèque de 45 milliards de la part de l'État fédéral. Quant à Merrill Lynch, elle a donné des bonis de 3,6 milliards de dollars américains, même si sa perte s'est élevée à 27,6 milliards et si l'État lui a donné 10 milliards. Certains employés ont reçu de très gros bonis l'an dernier. Par exemple, quatre employés de Merrill Lynch ont reçu un total de 121 millions de dollars américains en bonis. (Les Affaires.com)
- Selon les données du Directeur général des élections au Québec, il y aura environ 8000 postes à combler dans plus de 1100 municipalités lors des élections du 1er novembre prochain. Il semble y avoir une augmentation importante de MRC qui éliront leur préfet au suffrage universel cet automne ...
- Il existe à travers le monde plus de 25 fabricants d'éoliennes de haute puissance plus petites, mais aussi plus puissantes que celles que l'on prévoit installer dans notre région. Dans le milieu des années 1980, on parlait de puissance de l'ordre de 100 kW. Aujourd'hui, on parle de puissance jusqu'à 5 à 6 MW .

Lors d'une vente aux enchères d'œuvres d'Art à Montréal le 12 août dernier, un bronze de Louis-Philippe Hébert, intitulé Fleur de bois, n'a pas été vendu. On exigeait une mise à prix de 30 000\$. La plus haute mise fut de 29 500 \$.

## L'éolien

On pouvait lire dans « Le Soleil » que lors de la séance du Conseil de St-Ferdinand le 10 août dernier, 125 membres du Regroupement pour le développement durable des Appalaches opposés au projet ont manifesté en brandissant des pancartes. Il y avait également une centaine de personnes favorables au projet. Les opposants soutiennent que la plupart des citoyens où seront érigées les éoliennes demeurent à l'extérieur du territoire et n'en subiront pas les mauvais effets possible. Le projet semble diviser la population.



## Citations

Quand on se cherche des puces, on finit par devenir pouilleux. - Adrien Thério  
On ne mesure sa faiblesse qu'à éprouver sa force. - Yves Thériault

doc. 18-2A



Gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet; EN CONSEQUENCE, il a été proposé et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie le projet de la MRC de l'Érable afin de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

À la séance du 7 juillet, la Municipalité a adopté et payé des comptes au montant de 107 755,75 \$ comparativement à 69 735,33 \$ en 2008 et 44 346,93 \$ en 2007.

Le total depuis le début de l'année est de 456 947,56 \$ comparativement à un total de 402 466,29 \$ en 2008 et 367 396,22 \$ en 2007.

### Séance du mardi le 1er septembre

#### ➤ Demandeur: Enerfin Sociedad de Energia

Lot: voir documents de la demande

Date: 1er septembre 2009

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Enerfin Sociedad laquelle consiste à l'implantation, le développement, la construction et l'opération pendant 20 ans d'un parc éolien d'une puissance de 100 MW dans les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Sainte-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand ;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Enerfin Sociedad de Energia ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant

compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ; ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots faisant l'objet de la demande se caractérise et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada ; ATTENDU QU'il y a peu d'impacts sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les parties visées respectent les critères sélectifs environnementaux et techniques ;

ATTENDU QU'il y a très peu de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants car les emplacements respectent les critères établis ;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture dans les zones non-agricoles de la municipalité en raison des critères environnementaux, techniques et réglementaires applicables pour un tel projet ;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car les éoliennes seront réparties à travers le territoire et ne seront pas concentrées, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant ; ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale de la région ;

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif sur la constitution foncière pour y pratiquer une agriculture

doc, 18-2A



Gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet; EN CONSEQUENCE, il a été proposé et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie le projet de la MRC de l'Érable afin de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

À la séance du 7 juillet, la Municipalité a adopté et payé des comptes au montant de 107 755,75 \$ comparativement à 69 735,33 \$ en 2008 et 44 346,93 \$ en 2007.

Le total depuis le début de l'année est de 456 947,56 \$ comparativement à un total de 402 466,29 \$ en 2008 et 367 396,22 \$ en 2007.

### Séance du mardi le 1er septembre

#### ➤ Demandeur: Enerfin Sociedad de Energia

Lot: voir documents de la demande

Date: 1er septembre 2009

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Enerfin Sociedad laquelle consiste à l'implantation, le développement, la construction et l'opération pendant 20 ans d'un parc éolien d'une puissance de 100 MW dans les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Sainte-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand ;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Enerfin Sociedad de Energia ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant

compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ; ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots faisant l'objet de la demande se caractérise et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada ; ATTENDU QU'il y a peu d'impacts sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car les parties visées respectent les critères sélectifs environnementaux et techniques ;

ATTENDU QU'il y a très peu de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants car les emplacements respectent les critères établis ;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture dans les zones non-agricoles de la municipalité en raison des critères environnementaux, techniques et réglementaires applicables pour un tel projet ;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car les éoliennes seront réparties à travers le territoire et ne seront pas concentrées, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant ; ATTENDU QUE la demande n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale de la région ;

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif sur la constitution foncière pour y pratiquer une agriculture

vable car les propriétés ne seront aliénées et demeurons intactes ;

ATTENDU QU'il y aura un impact important sur le développement économique de la région et de la municipalité par l'investissement global de 420 millions de dollars pour le parc éolien de l'Erable ;

ATTENDU QUE la demande a un impact favorable sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la municipalité, par la création, en période de construction, d'environ 500 emplois directs et 350 emplois indirects en grande partie à l'échelle locale. Pendant la période d'exploitation, les retombées économiques directes pour la région sont estimées à environ 1,3 million de dollars par année et que près de 60 à 70 entreprises et commerces pourraient connaître des répercussions positives ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci ;

EN CONSÉQUENCE il a été proposé et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, approuvent la demande de ENERFIN SOCIEDAD DE ENERGIA, laquelle consiste à implanter et opérer un Parc Éolien.

➤ **OBJET: Postes Canada**

ATTENDU QUE le Gouvernement Libéral a imposé un moratoire sur la fermeture des bureaux de Postes en 1994;

ATTENDU QUE le présent Gouvernement Fédéral étudie la possibilité de mettre un terme à ce moratoire sur la fermeture des bureaux de Postes;

ATTENDU QUE les bureaux de Postes jouent un rôle clé dans notre vie économique et sociale en fournissant une infrastructure dont les communautés rurales ont besoin pour

prosperer et les entreprises en ont besoin pour grandir ;

PAR CONSÉQUENT, il a été proposé et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax, fasse appel au Gouvernement du Canada pour qu'il maintienne le moratoire sur la fermeture des bureaux de Postes ruraux et fasse aussi appel au Gouvernement du Canada pour qu'il permette à la Société Canadienne des Postes de maintenir et d'améliorer les services postaux.

➤ **Club FADOQ – Sainte-Sophie d'Halifax**

ATTENDU QU'il y a un Comité d'ÂGE d'OR dans la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, qui est très actif et compte environ 140 membres;

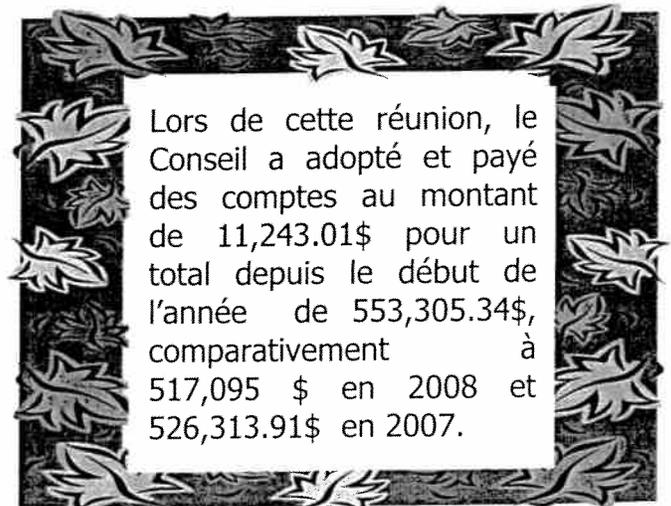
ATTENDU QUE le Comité d'ÂGE d'OR possède un local dans la municipalité pour ses activités;

ATTENDU QUE ce local a besoin de rénovations et d'améliorations au point de vue sécurité et confort;

ATTENDU QU'une subvention est demandée pour effectuer ces rénovations ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie le Comité d'ÂGE d'OR dans sa démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation des rénovations de son local.



➤ Élections municipales

À l'occasion des élections municipales au Québec, tous les membres du Conseil, y compris le Maire, sont démissionnaires. Voici la liste des personnes qui ont exprimé le désir de briguer les suffrages :

<u>Poste</u>	<u>Nom</u>	<u>ÉLU</u>
Mairie	Marc Nadeau	X
Siège no 1	Manon Lambert	X
Siège no 2	Sylvain Laganière	X
Siège no 3	Marie-Claude Chouinard	X
Siège no 4	Gaétan Labonté	X
Siège no 5	Gaston Perreault Guy Laflamme	
Siège no 6	Christian Fournier Jean Goulet	

Le Maire et les candidats aux sièges nos 1,2,3 et 4 sont automatiquement élus(es), tandis qu'il y aura élections aux sièges nos 5 et 6.

Nous désirons, au nom de tous nos lecteurs(trices), remercier tous les membres du Conseil pour leur contribution à l'administration de notre municipalité. À messieurs Bruno Lamontagne et Martin Lemoine, un merci pour leur dévouement à l'égard de la municipalité malgré leurs nombreuses occupations.

De plus, nous désirons féliciter les nouveaux administrateurs(trices) qui ont exprimé le désir de s'impliquer dans la gestion municipale à un moment où la situation économique devenue plus difficile exigera plus d'efforts pour la satisfaction des nombreux besoins municipaux.



➤ Compte-rendu de la réunion du Conseil du 1<sup>er</sup> octobre :

À cause des élections municipales, la séance du Conseil a été devancée au jeudi 1<sup>er</sup> octobre au lieu du mardi 6.

Éolien :

18 - 3h



Contrairement à l'habitude où un très petit nombre de personnes se présentent (quelquefois aucune), 24 citoyens(ennes) de la municipalité sont venus présenter leurs interrogations, craintes et doléances à l'égard du projet éolien ainsi que sur les gestes posés par les membres du Conseil à l'égard de ce futur parc.

Voici quelques-unes des questions à l'adresse des membres du Conseil :

- 1.- Êtes-vous d'accord avec le projet et pourquoi ?
- 2.- Pouvez-vous changer votre décision ?
- 3.- Allez-vous abroger le projet ?
- 4.- Allons-nous obtenir plus d'informations ?

Les principales craintes et interrogations sont les suivantes : le nombre trop élevé d'éoliennes dans un même secteur ; leur trop grande visibilité ; la modification du paysage de Sainte-Sophie (Un PaySage à partager) ; la surévaluation de l'impact économique du projet ; l'exposition au bruit et les effets des infrasons sur la santé humaine et des animaux domestiques ; le clignotement continu des lumières de navigation sur les tours ; l'expérience vécue de la difficulté de vendre une propriété à cause des éoliennes ; les inconvénients causés aux résidents de la ligne électrique reliant la station concentrant l'électricité produite par les éoliennes, à la ligne de l'Hydro-Québec entre Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes (cette ligne passera quelque part entre le village et la rivière Bulstrode) ; le besoin d'une garantie que le dynamitage nécessaire à la construction des routes et des éoliennes ne viendra pas perturber les sources et cours d'eau (en cas de perturbation, une compensation pour corriger la situation) ; une meilleure garantie du démantèlement des éoliennes et de la

doc. 18-3 B

## Réponses d'élèves de primaire à un examen de français :

1. Dans la phrase « Le voleur a volé les pommes », où est le sujet ?  
Réponse : en prison
2. Le futur du verbe « je baille » est ?  
Réponse:« je dors »
3. Que veux dire l'eau potable ?  
Réponse: C'est celle que l'on peut mettre dans un pot
4. Pourquoi le chat a-t-il quatre pattes ?  
Réponse: Les 2 de devant sont pour courir, les 2 de derrière pour freiner
5. Quand dit-on « chevaux » ?  
Réponse: Quand il y a plusieurs « chevaux »
6. Qui a été le premier colon en Amérique?  
Réponse:Christophe
7. Complétez les phrases suivantes :  
« Je me réveille et à ma grande surprise... »  
Réponse: « Je suis encore vivant »
8. L'institutrice demande : Quand je dis :  
«Je suis belle» quel temps est-ce ?  
Réponse : Le passé, madame

## OPINION DU LECTEUR

### > Station radio

Je désire exprimer mes félicitations et mon admiration à l'égard des membres des Partenaires 12-18 qui, sous l'habile et imaginative supervision de Manon Marcoux, ont accepté le défi de faire fonctionner la station \* Radio Sainte-Sophie\* du 20 juin au 18 juillet dernier.

Avec leur dynamisme, ces jeunes ont pu démontrer le grand intérêt et les possibilités

de ce moyen de communication malgré le fait que cette radio ne soit pas une radio communautaire, mais une radio pour une activité spécifique comme la Fête au Village. Ils ont certes atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé au début, à savoir faire connaître notre municipalité, des personnes qui y vivent et les attrait à visiter. L'utilisation de cette radio de façon amicale et respectueuse dans leur milieu social habituel, leur a probablement permis de se découvrir plus facilement des habilités, des capacités qui pourront les inciter à mieux connaître ce moyen de communication.

Dans un monde où l'information, la communication (journaux, radio, télévision) sont contrôlés de l'extérieur, pour des buts avant tout financiers, toute l'attention est tournée vers les grandes villes : les problèmes et les réalisations des régions sont complètement ignorés. Les régions peuvent difficilement échanger leurs expériences.

En terminant félicitations à toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entrevues. Longue vie à \*Radio Sainte-Sophie\*

L. Dubois



### > Avons-nous le droit ?

Avons-nous le droit de regarder circuler, au sommet de nos montagnes, 2500 camions de béton, 3000 camions 10 roues, des centaines de ces monstres roulants qui transportent les mats des éoliennes, des grues, des pelles et des pick-up à la tonne sans rien dire ?

Ces montagnes qui ont vu arriver les premiers humains, qui ont vu se succéder tant de générations, qui nous verront mourir et verront la vie se poursuivre ; ces montagnes nous ont été prêtées comme un cadeau du

ciel, comme un message d'espoir pour nous rappeler, le matin au réveil et le soir au coucher, que la vie peut être belle, lumineuse, majestueuse même, par endroits, par moments, et surtout que cette beauté n'est pas éphémère. Au contraire de nous tous qui disparaîtront peu à peu, la beauté de notre paysage est quasiment éternelle... Quasiment : elle nous a été offerte pour les quelques années de notre passage ici-bas. Alors, avons-nous le droit, nous qui ne faisons que passer, de permettre qu'on vienne y construire 50 tours de 450 pieds de hauteur ? Avons-nous le droit de permettre ce gâchis sachant qu'au fond tout cela ce n'est que pour quelques dollars, quelques dollars que le Québec retirera s'il réussit à vendre son électricité aux Américains, quelques dollars qu'encaisseront les municipalités, quelques dollars qui, depuis que l'homme existe, ont causé tant d'injustices et de guerres ? Sommes-nous prêts à vendre nos montagnes pour quelques dollars, en avons-nous seulement le droit ?

Cette question en est une d'humilité et de remerciement. C'est une question de respect pour la vie, pour la beauté de la vie, mais c'est avant tout une question d'amour, tout simplement, pour les hommes et les femmes qui viendront après nous et qui vivrons dans le paysage que nous leur laisserons.

Cette question, chacun de nous doit se la poser car nous portons tous la responsabilité de préserver l'intégrité, la beauté du paysage qui nous a été offert. Nous devons nous la poser sachant que demain nous n'y serons plus et que d'autres y vivrons encore. Nous devons nous la poser en nous rappelant aussi que trop longtemps nos ressources nous ont été volées pour quelques dollars empochés par quelques hommes d'affaires, souvent étrangers ; que les ressources naturelles du Québec ont longtemps été exploitées pour enrichir des hommes déjà trop riches ; que les traces de ces exploitations sont encore

bien visibles un peu partout... Le paysage de Black-Lake est éloquent à cet égard, mais paraît-il rien ne change, l'argent sera toujours l'argent et les hommes toujours des hommes. C'en est désolant, mais il semble qu'il en est ainsi et qu'il en sera toujours ainsi, pour les siècles des siècles.

Michel Marceau



**FADOQ**  
**CLUB DE SAINTE-SOPHIE**  
**D'HALIFAX**

Carte de membre

Pour la majorité, le mois de septembre est le moment fixé pour le renouvellement de la carte d'adhésion à FADOQ afin de profiter des avantages reliés à la carte de membre et de faire la promotion de la défense des aînés du Québec.

Journée inter-club

Le mercredi 10 juin, 95 personnes du club local et des clubs des alentours se sont inscrites et ont participé aux différentes activités. Le mercredi 9 juin 2010 est déjà réservé pour une journée semblable.

Heureuse gagnante

Un tirage au hasard parmi des participantes et participants à un jeu entrecroisé dans le cadre des rendez-vous de la Francophonie a favorisé Ghislaine Lamontagne qui s'est mérité un certificat cadeau d'une valeur 50\$ dans une librairie.

Rencontre du CA - secteur Érable

Le jeudi 3 septembre à Laurierville, deux membres du CA de la FADOQ club de Sainte-Sophie d'Halifax étaient présents à une journée de formation et d'informations. À retenir que le réseau FADOQ s'engage dans le